



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin au 2 juillet 2010, Genève

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport de la Directrice exécutive pour 2009 :
progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan
stratégique du FNUAP**

Résumé

Le présent rapport, qui porte sur 2009 – deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique prorogé du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (2008-2013) – rend essentiellement compte des principales initiatives prises par le Fonds, des résultats obtenus, des progrès enregistrés et aussi des problèmes rencontrés en 2009. La structure du rapport et l'analyse fournie reposent sur les deux principaux volets du plan stratégique, à savoir le cadre de résultats en matière de développement (avec 13 produits) et le cadre de résultats en matière de gestion (avec 9 produits). Une mise à jour, pour 2009, des indicateurs relatifs aux 13 produits de développement figure en annexe. Le cadre intégré d'allocation des ressources financières assure le financement nécessaire à l'obtention des 13 produits susmentionnés. Le bilan statistique et financier pour 2009 (DP/FPA/2010/17, Part I, Add.1), qui fait l'objet d'un additif au présent rapport, fournit des détails supplémentaires sur les dépenses engagées par le FNUAP en 2009.

La partie VIII du présent rapport comporte les éléments d'une décision.

Le présent rapport peut être lu en parallèle avec le rapport commun du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social (E/2010/5), où sont examinées les activités entreprises par le FNUAP dans la plupart des domaines relevés dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être aussi se référer à d'autres rapports soumis à sa session annuelle de 2010, et qui sont notamment les suivants : a) rapport sur les activités d'audit et de contrôle



internes menées par le FNUAP en 2009 (DP/FPA/2010/20); b) rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18); et c) rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2010/19).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Contexte	6
III. Cadre de résultats en matière de développement	7
A. Population et développement	8
B. Santé et droits en matière de procréation	17
C. Égalité des sexes	27
IV. Cadre de gestion axée sur les résultats	37
A. Axer la gestion sur les résultats	37
B. Partenariats	41
V. Mise en place de la structure organisationnelle du FNUAP	52
VI. Cadre intégré d'allocation des ressources	53
VII. Examen à mi-parcours du plan stratégique et processus connexes	54
VIII. Éléments de décision	55
Annexe	
Cadre de résultats concernant l'exécution du plan stratégique : actualisation des indicateurs (2009)	56
Tableaux	
Tableau 1. Assistance internationale en matière de population, par catégorie de grands donateurs, 2007-2010	10
Tableau 2. Disponibilité et utilisation des données relatives aux questions liées à la CIPD	13
Tableau 3. Mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux dans les situations de crise humanitaire et d'après crise	18
Tableau 4. Part des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en 2008	20
Tableau 5. Part des pays où le taux de naissances par césarienne par rapport au nombre total de naissances est inférieur à 5 %	21
Tableau 6. Prise en compte des droits en matière de procréation dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans les protocoles qui s'y rapportent	28
Tableau 7. Pourcentage de pays qui appliquent des politiques et des lois conformes à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans les situations de conflit et d'après conflit	28
Tableau 8. Pourcentage des femmes qui prennent seules ou en accord avec leurs maris, partenaires ou autres les décisions concernant leurs propres soins de santé	31

Tableau 9. Proportion des pays qui ont inscrit les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation dans leur cadre national de protection des droits de l'homme	33
Tableau 10. Nombre et pourcentage des pays qui ont inscrit dans des lois les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation, y compris pendant ou après les situations d'urgence.	33
Tableau 11. Intégration des droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation dans les cadres nationaux de protection des droits de l'homme en 2009	34
Tableau 12. Lutte contre la violence sexiste (pourcentage de pays)	36
Tableau 13. Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 1 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	38
Tableau 14. Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 2 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	40
Tableau 15. Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 3 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	41
Tableau 16. Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 4 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	43
Tableau 17. Participation du FNUAP aux programmes communs, 2009	44
Tableau 18. Cadre de résultats de gestion, produit 5 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	45
Tableau 19. Cadre de résultats de gestion, produit 6 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	47
Tableau 20. Cadre de résultats de gestion, produit 7 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	48
Tableau 21. Cadre de résultats de gestion, produit 8 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	50
Tableau 22. Appui aux pays fourni par les bureaux régionaux	50
Tableau 23. Cadre de résultats de gestion, produit 9 : Indicateurs actualisés du plan stratégique	51
Tableau 24. Assistance du FNUAP par réalisations escomptées dans le plan stratégique	53

Sigles et acronymes

CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
EOCAC	Pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
H4	Partenariat H4 (OMS, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale)
IPPF	Fédération internationale pour la planification familiale
IST	Infection sexuellement transmise
MGF/MSF	Mutilations génitales féminines/mutilations sexuelles féminines
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PFP	Plan de financement pluriannuel
PMA	Pays les moins avancés
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PTME	Prévention de la transmission mère-enfant
SIG	Système intégré de gestion
Système S&E	Système de suivi et évaluation
TMM	Taux de mortalité maternelle

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur 2009 – deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP –, décrit les principales initiatives prises par le Fonds, les résultats obtenus, les progrès enregistrés et aussi les problèmes rencontrés¹. La structure du rapport et l'analyse fournie reposent sur les deux principaux volets du plan stratégique, à savoir le cadre de résultats en matière de développement (avec 13 produits) et le cadre de résultats en matière de gestion (avec 9 produits). Le cadre intégré d'allocation des ressources financières assure le financement nécessaire à l'obtention des 13 produits en matière de développement (sect. VI). Le rapport présente aussi une mise à jour sur la structure organisationnelle du FNUAP telle qu'approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2007/43. La section VII du présent rapport présente brièvement le contexte dans lequel s'effectuera, en 2011, l'examen à mi-parcours du plan stratégique. La section VIII formule des recommandations sur les décisions à prendre. L'annexe au rapport contient une actualisation des indicateurs applicables au cadre de résultats en matière de développement.

2. Le présent rapport utilise des données et des informations recueillies à partir des instruments internes d'établissement des rapports du FNUAP, notamment les rapports annuels de 2009 de toutes les divisions et sections du Fonds, y compris les 128 bureaux de pays. Des enquêtes et des évaluations, qui fournissent un complément d'informations et de points de vue, ont été intégrées à l'analyse. Il s'agit notamment du Sondage mondial du personnel, du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et des évaluations réalisées par le FNUAP en 2009. Au cours du premier trimestre de 2010, le Fonds a également réalisé une enquête en ligne destinée à recueillir les informations en retour des partenaires sur certains aspects des prestations du Fonds; les résultats préliminaires de cette enquête ont été consignés. Le rapport annuel du FNUAP pour 2009 présente des exemples concrets de l'appui fourni aux pays par le Fonds dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique (cette publication distincte sera disponible à la mi-juin à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org>).

II. Contexte

3. En 2009, le quinzième anniversaire de l'historique Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a été commémoré avec, en toile de fond, les turbulences financières et la récession économique. La crise financière et économique mondiale menace de réduire à néant les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté et de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). On estime qu'en 2009 la crise a plongé dans la pauvreté extrême 50 millions de personnes qui devraient être rejointes par 64 autres millions à la fin de 2010². La crise sociale et économique a rendu encore plus difficiles l'élimination des inégalités entre les sexes et l'amélioration de la santé et des droits en matière de procréation, qui sont au cœur du programme de la

¹ Par sa décision 2009/16, le Conseil d'administration a prolongé jusqu'en 2013 le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocations des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du Fonds.

² *Perspectives pour l'économie mondiale 2010 : crise, finance et croissance*, Banque mondiale.

CIPD. Depuis plusieurs années, le financement des programmes de population et de santé de la procréation reste stationnaire et si la situation de la santé maternelle continue d'évoluer au rythme actuel (c'est le secteur où les progrès sont les plus lents), l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction de la mortalité maternelle, ne pourra guère être atteint en 2015.

4. Les conséquences de la crise financière ont ravivé les préoccupations liées à d'autres problèmes de long terme, tels que l'insécurité alimentaire et énergétique et le changement climatique. L'effet cumulatif des crises oblige les pauvres à opérer un choix entre la satisfaction de leurs besoins alimentaires et énergétiques et l'accès aux services sociaux. Les femmes et les filles doivent davantage faire face à ce dilemme, à un moment où les contraintes budgétaires des familles attisent la discrimination dont elles sont victimes. De son côté, le changement climatique touche de façon disproportionnée les communautés démunies et notamment les femmes, qui sont surreprésentées parmi les pauvres.

5. Au milieu de cette crise, le FNUAP a toujours préconisé le maintien, sinon l'accroissement des investissements en faveur de la santé, ainsi que l'utilisation de la technologie et des données pour atteindre les pauvres et pour évaluer les retombées des interventions. Le Fonds coopère avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un système d'alerte mondial sur la vulnérabilité. Pour favoriser l'adaptation au changement climatique, il préconise aussi des démarches axées sur la population, qui s'appuient sur les capacités de résistance des communautés et l'habilitation des femmes, comme souligné dans son rapport intitulé *État de la population mondiale 2009 face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat*. Le FNUAP se félicite de la mise en place de la nouvelle entité composite des Nations Unies chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes (conformément à la résolution 63/311 de l'Assemblée générale), qui devrait contribuer, au sein du système des Nations Unies, à une meilleure coordination des programmes relatifs à la situation des femmes. Le Fonds coopérera étroitement avec l'entité, dès qu'elle deviendra opérationnelle, notamment en vue d'assurer une mise en œuvre plus effective du Programme d'action de la CIPD.

III. Cadre de résultats en matière de développement

6. Conformément à son plan stratégique, le FNUAP a continué d'aider les pays à mettre en œuvre les priorités qu'ils se sont fixées au regard des objectifs de la CIPD, en se fondant sur le principe de la prise en charge des programmes par les pays eux-mêmes et en s'employant à promouvoir la mise en place de systèmes et d'institutions à l'intention des organisations gouvernementales et des groupes de la société civile. En 2009, l'appui du FNUAP a été fourni au titre des 13 produits du cadre de résultats du plan stratégique dans les trois principaux domaines d'intervention du Fonds, à savoir la population et le développement, la santé et les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes. La présente section, qui rend compte de chacun de ces produits, décrit brièvement : a) les progrès réalisés à l'échelle mondiale au regard des produits et des indicateurs du plan stratégique; b) les initiatives prises et les résultats obtenus par le FNUAP en 2009 concernant chaque produit; c) les difficultés rencontrées et les enseignements retenus. Le présent rapport présente également les dépenses totales engagées par le FNUAP pour chacun des produits. L'annexe contient une actualisation des indicateurs

applicables au cadre de résultats avec, en regard, les données de référence et les objectifs.

7. En 2009, le FNUAP a consacré une enveloppe globale de 591,6 millions de dollars aux 13 produits du plan stratégique. Près de la moitié de ce montant (287,2 millions de dollars) provenait des ressources de base, tandis que le solde (304,4 millions de dollars) provenait d'autres ressources. La plus grande partie des ressources (67 %) a été consacrée au domaine de la santé et des droits en matière de procréation. Le Fonds a alloué environ 20 % des ressources au secteur de la population et du développement et 13 % à celui de l'égalité des sexes. Les dépenses correspondant à chacun des produits sont indiquées au tableau 24 de la section relative au cadre intégré d'allocation des ressources financières.

A. Population et développement

Objectif 1 : Utilisation systématique des analyses de l'évolution de la population pour orienter l'accroissement des investissements dans l'égalité des sexes, le développement des jeunes, la santé procréative et la problématique du VIH/sida afin d'améliorer la qualité de la vie et de contribuer au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté.

8. En 2009, le secteur de la population et du développement a absorbé environ 20 % de l'aide aux programmes du FNUAP, soit 76,9 millions de dollars provenant des ressources ordinaires et 38,4 millions de dollars provenant d'autres ressources. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient fourni un appui dans des domaines tels que l'élaboration de politiques et de stratégies, les données, une série de recensements en 2010 et des questions nouvelles touchant la population et le développement.

Produit 1 : L'évolution de la population et ses liens avec l'égalité des sexes, la santé sexuelle et procréative et la problématique VIH/sida sont pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques, des plans de réduction de la pauvreté et des cadres de dépense.

Progrès réalisés/indicateurs

9. Il est encourageant de relever qu'en 2009 l'évolution de la population et ses liens avec la pauvreté ont été pris en compte dans 79 % des plans nationaux de développement; la santé de la procréation, y compris la problématique du VIH/sida, dans 75 % des plans; et les aspects relatifs à l'égalité des sexes dans 78 % des plans (voir l'annexe sur l'actualisation des indicateurs du plan stratégique de 2009).

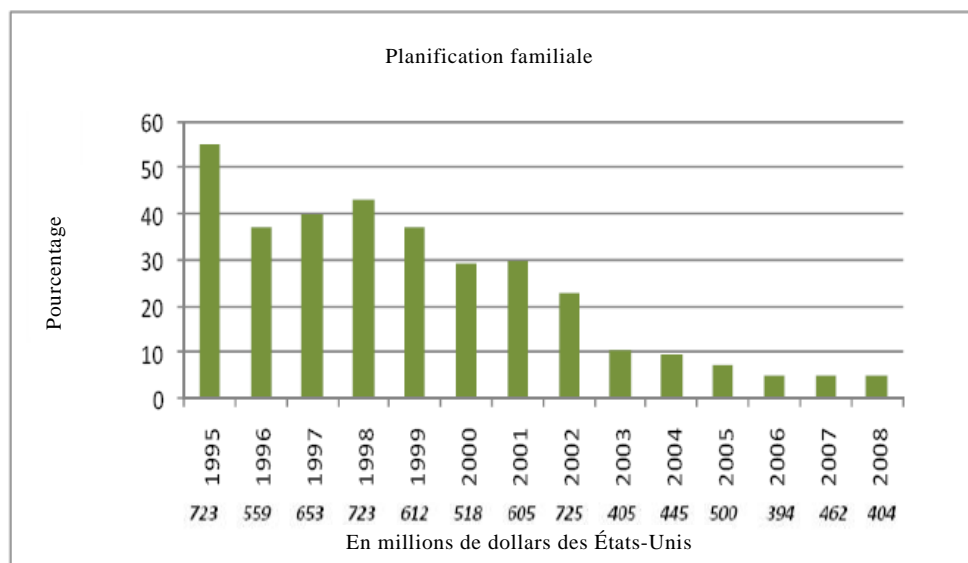
Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

10. Les bureaux de pays ont indiqué que la disponibilité de données, dont les données des recensements et des enquêtes, des enquêtes et d'études sur des questions relatives à la population permettait de mieux faire connaître ces questions, notamment chez les décideurs. Par exemple, en République centrafricaine, aux Comores et en République arabe syrienne, les principales questions relatives à la population ont déjà été identifiées dans les rapports nationaux sur la population. Au

Honduras, ces questions ont été analysées de manière approfondie dans le cadre d'une étude détaillée sur la population. En Turquie, intervenant en collaboration avec la Turkish Business Association, le FNUAP a prêté son concours à la réalisation d'une étude démographique consacrée aux liens entre la dynamique démographique et les secteurs sociaux. Les rapports susmentionnés devraient offrir une bonne base pour l'élaboration de politiques et de plans de développement.

Figure

Flux des ressources consacrées à la planification familiale



Difficultés rencontrées et enseignements

11. Si, aujourd'hui, de nombreux pays intègrent clairement les questions relatives à la population dans les plans et les politiques de développement, plusieurs bureaux de pays ont signalé que cette intégration n'était pas toujours cohérente. En Éthiopie par exemple, malgré d'importants progrès, les questions relatives à la population et au développement ne sont pas bien intégrées dans les plans et les cadres nationaux, sous-nationaux et sectoriels de développement et, souvent, l'intégration ne s'inscrit pas dans une démarche globale en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives et des programmes de développement. De même, au Mozambique, on ne perçoit guère de liens entre les priorités définies dans les plans sociaux et économiques et l'allocation des ressources, particulièrement en ce qui concerne des questions transversales telles que la problématique hommes-femmes et le VIH/sida. Une intégration plus effective des questions de population dans les stratégies de développement exige un renforcement des capacités et notamment la faculté d'identifier les liens qui existent entre les interventions en matière de santé de la procréation et l'atténuation de la pauvreté.

Flux de ressources destinées aux activités liées à la CIPD

12. En 2009, le FNUAP a révisé les prévisions de dépenses de la CIPD pour prendre en compte les besoins et les coûts du moment, ainsi que les ressources

financières nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il ressort de l'analyse présentée dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.9/2010/5) que l'assistance fournie par les donateurs, qui progresse régulièrement depuis plusieurs années, était estimée à 10,2 milliards de dollars en 2009. Toutefois, en raison de la crise financière actuelle, les niveaux de financement, plutôt que de conserver ce fort mouvement à la hausse, devraient progresser légèrement pour atteindre 10,6 milliards de dollars en 2010.

13. Selon une évaluation approximative, les ressources mobilisées par l'ensemble des pays en développement se seraient établies à 23,2 milliards de dollars en 2008. De même que pour ce qui concerne l'aide des donateurs, ce montant ne devrait progresser que légèrement pour atteindre 23,3 milliards de dollars en 2009 et 25,7 milliards en 2010. Toutefois, comme il apparaît au tableau sur les ressources de la planification familiale, la proportion des ressources allouées à la planification familiale est en recul. Le FNUAP a élaboré une brochure de plaidoyer intitulée « Financing the ICPD Programme of Action: Fifteen Years Later », dans laquelle il appelle à une mobilisation de ressources supplémentaires en vue d'un financement adéquat des programmes relatifs à la population. Il a également établi des rapports consacrés au suivi du flux des ressources dans chaque région et a contribué à renforcer les capacités régionales et nationales nécessaires à la mise en œuvre d'un système efficace de suivi des ressources financières destinées aux activités relatives à la population. Par ailleurs, le Fonds a renforcé sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine de la collecte de données sur les dépenses consacrées à la santé procréative et à la santé maternelle.

Tableau 1
Assistance internationale en matière de population, par catégorie de grands donateurs, 2007-2010

(En millions de dollars)

<i>Catégorie de donateur</i>	<i>2007</i>	<i>2008 (provisoire)</i>	<i>2009 (estimé)</i>	<i>2010 (prévu)</i>
Assistance bilatérale				
Pays développés	7 488	8 950	8 788	9 202
Assistance multilatérale				
Système des Nations Unies	62	14	103	107
Allocations des banques de développement	52	46	75	78
Prêts des banques de développement	577	354	354*	354*
Assistance du secteur privé				
Fondations/ONG	554	643	837	871
Total, hors prêts des banques de développement	8 155	9 653	9 804	10 258
Total	8 732	10 006	10 158	10 612

Source : FNUAP, 2009, Flux des ressources financières pour des activités en matière de population en 2007 et base de données du projet sur les flux de ressources.

Note : Les totaux peuvent ne pas être exacts car les chiffres sont arrondis.

* Les chiffres 2009-2010 pour les prêts des banques de développement sont estimés au niveau de 2008.

Produit 2 : Les droits et les besoins multisectoriels des jeunes sont intégrés dans les politiques publiques, les plans de réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses pour tirer parti du dividende démographique.

Progrès réalisés/indicateurs

14. Le FNUAP a continué d'œuvrer, en coordination avec les États et d'autres partenaires, à l'intégration des droits et des besoins multisectoriels des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres de développement. Cette initiative a grandement contribué à la réalisation du droit des jeunes de participer à tous les niveaux de l'élaboration, de l'application et du suivi des politiques nationales. La proportion de pays qui prennent en compte les besoins multisectoriels des jeunes dans leur plan de développement national et dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté était estimée à 58 % en 2009. Toutefois, dans le cas des plans et des documents nationaux de préparation aux urgences, la proportion de pays qui prennent en compte les besoins des jeunes en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation se situait, selon les informations, à 69 % en 2009.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

15. Les bureaux de pays ont indiqué que des initiatives stratégiques avaient été prises pour intégrer les questions relatives aux jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les plans nationaux de développement et pour appuyer les organisations et les structures de jeunes en vue de favoriser la participation des jeunes aux activités des groupes consultatifs sur la jeunesse et des réseaux d'éducation. Le bureau du FNUAP au Malawi a joué un rôle de premier plan dans l'apport d'un soutien technique et financier au secteur de la jeunesse. Le plaidoyer que les jeunes ont adressé aux parlementaires, dans le cadre d'une campagne soutenue par le FNUAP, a permis de stopper l'adoption d'une loi qui autorisait le mariage dès l'âge de 16 ans. En Chine, le FNUAP a fourni à des représentants et à des organisations de la jeunesse de la China Youth Network une aide destinée à favoriser l'organisation d'échanges sur les problèmes importants auxquels se heurte la santé sexuelle et procréative des adolescents, et ce dans le souci de guider l'élaboration de stratégies dans ce domaine. Le Bureau du FNUAP au Soudan a signalé qu'il fournissait un appui à des centres de jeunesse à l'échelon étatique, en vue de favoriser, au niveau des communautés, la concertation et l'offre de services concernant les jeunes. En République dominicaine, le FNUAP a recensé les organisations de jeunes dans 14 municipalités et formé des jeunes à la concertation sur les politiques à mener, à la gestion des programmes et au plaidoyer. En Égypte, aux côtés de quatre autres organismes des Nations Unies, le FNUAP a prêté son concours à l'organisation d'une enquête nationale sur les jeunes, la première à se tenir depuis plus de 10 ans. À l'échelle mondiale, le FNUAP a collaboré avec la Banque mondiale à la mise au point d'un trousseau interinstitutions sur l'intégration des jeunes et de leur problématique aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux plans nationaux de développement. Le projet « S'attaquer ensemble à la pauvreté » a reçu du Fonds un appui qui devait lui permettre de proposer aux jeunes une formation en ligne sur le plaidoyer à mener pour obtenir l'intégration de leurs problèmes dans les politiques nationales et d'aider les anciens de ce programme de formation à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de plaidoyer.

16. *Les besoins des jeunes dans les situations de crise humanitaire.* En 2009, le FNUAP a prêté son concours à la mise au point de la « Trousse de santé sexuelle et procréative destinée aux adolescents vivant dans des situations de crise humanitaire ». Le Fonds a plaidé avec succès en faveur de l'intégration de la santé sexuelle et procréative des adolescents dans les plans d'urgence et autres documents humanitaires tels que les plans d'action humanitaire communs et les procédures d'appel global. En Ouganda, la question de la santé sexuelle et procréative des jeunes a été intégrée dans le Plan d'action humanitaire pour les zones du pays qui sortaient de conflits. En Indonésie, le FNUAP prête son concours au Gouvernement en vue de l'intégration de l'ensemble minimal de services initiaux relatifs à la santé procréative en situation de crise, y compris la santé sexuelle et procréative des adolescents, dans le plan existant de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Au Myanmar, le FNUAP a contribué à la prise en compte de la santé sexuelle et procréative, notamment des jeunes, dans le plan interinstitutions de préparation aux situations d'urgence. En Thaïlande, le FNUAP participe à l'élaboration du plan d'urgence interinstitutions, en mettant l'accent sur la santé sexuelle et procréative des adolescents, par le biais des modules de la santé et de la protection.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

17. Du fait d'un certain nombre de facteurs, la prise en compte des besoins en santé sexuelle et procréative des jeunes dans les plans nationaux de développement et les plans de préparation aux situations d'urgence reste problématique. De nombreux pays ne disposent pas de plans d'urgence et là où ces plans existent il n'est guère tenu compte de la santé procréative. Il y a lieu d'engager une grande campagne de plaidoyer et de sensibilisation en vue de convaincre les partenaires de la nécessité de prendre en compte la question de la santé sexuelle et procréative des jeunes dans les plans de développement et les plans d'urgence. Le FNUAP continuera de mettre l'accent sur cette question en 2010.

Produit 3 : Des données sur l'évolution de la population, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé sexuelle et procréative sont disponibles, et elles sont analysées et utilisées aux niveaux national et sous-national pour élaborer et surveiller la mise en œuvre des politiques et des programmes.

Progrès réalisés/indicateurs

18. Le FNUAP joue, sur le plan opérationnel, un rôle de chef de file dans le soutien apporté au renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données. Il centre actuellement son appui sur la conduite effective de la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Sur les pays qui avaient prévu un recensement en 2010, 31 % ont effectivement procédé à un recensement, tandis que 69 % devraient mener cette opération d'ici à 2014. Un volume croissant de données relatives aux questions de la CIPD sont recueillies par des enquêtes sur les ménages et/ou sur des thématiques, en dehors des recensements de la population et de l'habitat. Au cours des trois dernières années, la proportion de pays qui ont procédé à des enquêtes comportant des questions relatives à la CIPD a été de plus de 80 % selon les informations communiquées. Cependant, la proportion des plans nationaux de développement qui intègrent des indicateurs assortis de délais serait passée de 92 % en 2008 à 82 % en 2009 (tableau 2).

Tableau 2
Disponibilité et utilisation des données relatives aux questions liées à la CIPD

Proportion de pays qui ont procédé à des enquêtes comportant des questions relatives à la CIPD	83 % (2000-2005)	86 % (2003-2008)	94 % (2005-2009)
Proportion de plans nationaux de développement qui intègrent des indicateurs et des objectifs assortis de délais provenant de bases de données nationales/sous-nationales	86,3 % (2007)	91,5 % (2008)	82,3 % (2009)

Source : Rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP, 2007-2009.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

19. *Série de recensements de 2010.* Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'ils appuyaient divers volets des processus de recensement. Par exemple, dans la région africaine, le Fonds a fait des recensements une de ses priorités stratégiques. Une conférence consacrée à l'évaluation des besoins en matière d'analyse des données de recensement a été organisée au Sénégal en collaboration avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, tandis qu'une session de formation aux méthodes d'analyse des données de recensement a été organisée au Liban en collaboration avec la Division de la population de l'Organisation. Au Pérou, en coordination avec l'Institut national de la statistique, le FNUAP a prêté son concours à la mise au point et à l'application de nouvelles analyses des résultats du recensement de 2007, ainsi qu'à la diffusion et à la présentation des résultats du recensement à l'échelon sous-régional.

20. Les pays ont signalé un certain nombre de difficultés, dont les suivantes : a) les interférences entre les recensements de la population et les processus politiques et électoraux; b) la gestion des fonds des recensements mis en commun et la fourniture en temps voulu de l'assistance financière et technique; c) l'augmentation de la taille des échantillons; d) l'adoption de techniques d'analyse avancées; e) l'inclusion de nouvelles variables; f) le temps limité de préparation; et g) les allocations insuffisantes pour les recenseurs. Par ailleurs, l'utilisation des données de recensement pour les politiques, la planification et la budgétisation n'est pas toujours optimale. Pour faire face à ces difficultés, le FNUAP continue de renforcer son appui dans le domaine du recensement, notamment par le biais de son initiative spéciale sur les recensements. Le Fonds élabore aussi des guides et des manuels techniques d'orientation sur la manière d'utiliser les données de recensement pour évaluer les taux de mortalité maternelle et analyser les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à l'environnement.

21. *Enquêtes thématiques.* En 2009, le FNUAP a privilégié, à l'échelon national, l'appui aux enquêtes sur les ménages et aux enquêtes thématiques comportant des questions relatives à la CIPD. À l'échelle mondiale, le Fonds a collaboré avec l'UNICEF et le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour assurer la disponibilité des informations et pour mettre au point le cadre d'indicateurs de suivi de la cible de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement relative à l'accès universel à la santé en matière de procréation. Le FNUAP collabore aussi avec d'autres partenaires (OMS, UNICEF, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU) à la mise à jour des estimations, par pays, des taux de mortalité

maternelle pour 2010. Parmi les principales interventions du FNUAP à l'échelon national, on peut citer l'appui apporté au Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires en Albanie, en Éthiopie, en Jordanie, à Panama, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République bolivarienne du Venezuela, en vue de la fourniture de données sur les indicateurs des OMD. En République démocratique populaire lao, le FNUAP a fourni un appui technique et financier en vue de la mise en place d'un programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples. En ce qui concerne les enquêtes spécifiques, le bureau de pays du FNUAP au Venezuela a fourni un appui en ressources humaines à l'Institut national de la statistique en vue de la conception technique d'une enquête sur la jeunesse. En Angola, une enquête sur les connaissances, les comportements et les pratiques en matière de planification familiale a été organisée pour identifier les raisons des faibles taux de prévalence de la contraception. Au Botswana, le Fonds a fourni des orientations et des outils techniques en vue de la réalisation et de la diffusion de l'enquête sur la santé des familles, de l'enquête sur l'impact du sida au Botswana et de l'étude démographique du Botswana.

22. *Données ventilées et bases de données intégrées.* L'apport du FNUAP dans ce domaine critique consiste à fournir un appui technique en vue de la conception et de la mise en place de bases de données nationales intégrées, à renforcer les capacités nationales et à appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports aux échelons national et sous-national. Le FNUAP a prêté son concours à l'évaluation de bases de données démographiques et socioéconomiques intégrées et de leur utilisation aux fins de l'élaboration de politiques en Équateur. Il a fourni un appui important à l'organisation du recensement de 2008 au Libéria et à la mise en œuvre, en 2009, du système intégré de gestion (SIG) fondé sur les résultats de ce recensement. La mise au point et l'application du système intégré de gestion a considérablement amélioré l'accès aux données démographiques en vue de la planification à l'échelon sous-national. Le FNUAP a également apporté un appui à des bureaux nationaux de la statistique, notamment en Chine, au Ghana, en Mauritanie, en Namibie et au Timor Leste, en formant le personnel à l'utilisation des versions nationales adaptées de la plate-forme DevInfo/IMIS. En Albanie, conjointement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le FNUAP a fourni un appui en vue de la prise en compte des critères de sexe dans les données statistiques.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

23. Les interventions menées dans le domaine des enquêtes thématiques ont rencontré un certain nombre de difficultés. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué que les pays devaient faire face notamment aux problèmes suivants : l'insuffisance des capacités en matière d'analyse des données; l'absence d'une culture de la planification et de la gestion fondées sur des données factuelles; l'absence de systèmes fiables d'enregistrement de la population et des faits d'état civil; la mauvaise coordination entre les organismes nationaux qui produisent des statistiques; et l'absence d'un appui technique intégré qui permette de combler les insuffisances des capacités techniques locales. Il a également été fait état de nombreuses difficultés concernant les éléments suivants : la disponibilité et l'utilisation des données, y compris la multiplicité des données et des bases de données pour plusieurs indicateurs nationaux; le manque de capacités de base dans les domaines de la statistique et de la démographie à l'échelon sous-national; la

faiblesse et la mobilisation insuffisante des ressources consacrées à la création et à l'entretien des bases de données, ainsi qu'à la traduction et à l'interprétation des données; et l'absence d'une culture de l'utilisation des données sociodémographiques à l'appui de l'élaboration des politiques et de la planification aux échelons national, régional et local. Le FNUAP continuera d'abord ces questions avec les États, qui sont les principales parties prenantes. Il continuera également à mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

Produit 4 : Nouvelles questions relatives à la population – en particulier la migration, l'urbanisation, la modification de la pyramide des âges (passage à l'âge adulte, vieillissement) et la population et l'environnement – dans le cadre de programmes de développement mondiaux, régionaux et nationaux.

Progrès réalisés/indicateurs

24. Le FNUAP a continué de préconiser la prise en compte des questions nouvelles relatives à la population (vieillesse, migrations internationales, évolution de la structure de la population, croissance démographique, changement climatique et urbanisation) dans les politiques et les programmes nationaux et de renforcer la capacité des parties prenantes nationales de prendre en compte ces questions. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué que 64 % des plans nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, comportaient des questions nouvelles de population telles que l'urbanisation, l'environnement, le vieillissement et la migration interne et internationale.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

25. *Population, urbanisation et environnement.* Le FNUAP a apporté sa collaboration et son appui à l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) en vue de la réalisation d'études de cas sur la densité urbaine et le développement durable. Le Fonds établit des notes de synthèse sur les liens entre la population, l'urbanisation et le développement durable et procède au renforcement de ses propres capacités dans ce domaine par le biais de sessions de formation. La relation entre l'environnement et la population est complexe et ne se limite pas à la taille et la croissance de la population, dans la mesure où d'autres facteurs démographiques ont des incidences sur l'environnement et les plans de développement durable. Pour créer une base de connaissances sur cette relation complexe, le FNUAP a organisé une réunion d'experts sur la dynamique démographique et le changement climatique et a publié les documents de la réunion sous le titre « Population Dynamics and Climate Change » (Dynamique démographique et changement climatique). Le lancement et la diffusion de la publication phare du FNUAP *État de la population mondiale 2009, Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat* a contribué au plaidoyer engagé dans ce domaine. Après la parution de cette publication, le Pakistan a publié son propre supplément au rapport, tandis que les Philippines ont produit un documentaire consacré à l'impact du changement climatique, particulièrement sur les femmes. En Albanie, le FNUAP a soutenu la recherche démographique et l'élaboration de rapports sur l'urbanisation et d'autres questions nouvelles.

26. *Migrations internationales.* Le FNUAP a collaboré avec le Groupe mondial sur la migration à l'établissement de notes d'information relatives à l'impact de la crise

financière mondiale sur la migration internationale. Les informations les plus récentes et des recommandations ont ainsi été communiquées aux décideurs et aux délégués qui ont pris part, en Grèce, au Forum mondial sur la migration et le développement consacré à l'impact de la crise sur la migration féminine. En 2009, les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'ils consacraient leurs efforts au plaidoyer, à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à la recherche en vue de tirer le meilleur parti possible de la migration internationale et d'en limiter au maximum les effets préjudiciables. En République centrafricaine, le FNUAP a contribué de manière décisive à l'intégration de la problématique de la migration dans les politiques nationales relatives à la population. En Gambie, le Fonds a appuyé une étude sur la migration qui devrait aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une politique sur la migration. Au Cameroun, le FNUAP a apporté son appui à la réalisation d'une étude sur les perspectives de croissance économique compte tenu des défis démographiques que représentent notamment les jeunes, les femmes, la migration et l'urbanisation. En Azerbaïdjan, le Fonds a contribué au renforcement de la capacité des parties prenantes nationales à plaider en faveur de l'intégration, dans les politiques et les programmes nationaux, des questions nouvelles relatives à la population, y compris le vieillissement et la migration.

27. *Le vieillissement.* Le Fonds a poursuivi sa collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement et l'Institut international du vieillissement à Malte en formant des décideurs et des coordonnateurs aux questions du vieillissement, de manière à ce que les pays puissent faire face aux défis que pose le vieillissement rapide de la population. Afin d'aider à constituer une base de connaissances, le FNUAP a organisé une réunion d'experts sur les réseaux de solidarité familiale et le vieillissement de la population et établi un document comportant des recommandations à l'intention des décideurs. Au Liban, le Fonds a collaboré avec le Centre national sur le vieillissement à l'élaboration de notes d'information sur les personnes âgées et coorganisé une conférence régionale sur les personnes âgées. Au Maroc, le FNUAP a prêté son concours au Gouvernement en vue de l'élaboration d'une politique nationale sur le vieillissement. Le bureau du FNUAP en République arabe syrienne a organisé une réunion d'experts sur le vieillissement, qui lui a permis de commencer à élaborer des stratégies relatives à cette thématique. En Équateur, le Fonds a prêté son concours au secrétariat de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et les problématiques de l'âge adulte, du vieillissement, de la population et de l'environnement ont été prises en compte dans les plans nationaux de développement. En Fédération de Russie, le FNUAP a fourni un appui en vue de l'élaboration d'une politique régionale relative au vieillissement fondée sur des données factuelles.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

28. Les bureaux de pays du FNUAP ont évoqué un certain nombre de difficultés liées aux questions nouvelles relatives à la population. Il s'agit notamment des problèmes suivants : l'absence de données factuelles; le faible intérêt pour la recherche; l'occultation des questions nouvelles relatives à la population par les questions économiques; et la compréhension limitée des liens existant entre la dynamique démographique et la pauvreté. Le FNUAP continuera de s'appuyer sur l'étude conceptuelle et empirique entreprise en 2009 et engagera une action de fond pour faire comprendre la nécessité de prendre en compte, dans l'élaboration des stratégies nationales de développement, la dynamique démographique et notamment

les aspects suivants : la dynamique démographique face au changement climatique; le vieillissement et les modifications de la pyramide des âges; et la migration interne et internationale. Le Fonds élabore également une note d'orientation sur la population et la pauvreté. Il poursuivra son action et renforcera ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des réseaux, des institutions de recherche et des organisations non gouvernementales.

B. Santé et droits en matière de procréation

Objectif 2 : Accès universel à la santé procréative d'ici à 2015 et à des services complets de prévention du VIH d'ici à 2010, pour une meilleure qualité de vie

29. En 2009, 67 % des ressources du programme d'assistance du FNUAP ont été consacrées à la santé et aux droits en matière de procréation (170 millions de dollars provenant des ressources de base et 227 millions de dollars des autres ressources). Les bureaux de pays du FNUAP font état d'un appui aux cinq réalisations du plan stratégique, de la santé maternelle à la planification familiale, en passant par la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et la prévention du VIH/sida et les jeunes. Les dépenses par réalisations sont présentées au tableau 24.

Produit 1 : Promotion des droits en matière de procréation, stimulation de la demande relative à la santé sexuelle et procréative et intégration de l'ensemble essentiel de mesures de santé sexuelle et procréative, concernant notamment les produits et le personnel de santé, aux politiques publiques de développement et aux cadres d'action humanitaire, et renforcement du suivi de leur mise en œuvre

Progrès réalisés/indicateurs

30. Les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé en général et l'objectif n° 5 en particulier demeurent lents, et le taux de mortalité maternelle reste bien trop élevé dans plusieurs pays. Ce manque de progrès est imputable, entre autres, à une conjonction de facteurs : la fragilité des systèmes de santé (pénurie de personnel de santé qualifié notamment), les inégalités entre les hommes et les femmes, l'insuffisance des infrastructures et des technologies, la faiblesse des indicateurs de développement³, l'approche verticale ou par projet et la reconnaissance limitée des droits en matière de procréation.

31. La nécessité de promouvoir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative ne s'est pas suffisamment traduite en cadres d'action et en mécanismes de contrôle à tous les niveaux. Néanmoins, l'indicateur du FNUAP sur la part des situations de crise humanitaire où l'ensemble minimal de services initiaux a été mis en œuvre a légèrement augmenté, passant de 71 % en 2008 à 72 % en 2009, et des trousseaux d'accouchement stériles sont disponibles dans 77 % des cas (voir tableau 3).

³ http://www.who.int/hdp/mdgs_africa.pdf.

Tableau 3
**Mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux
dans les situations de crise humanitaire et d'après crise**

<i>Éléments</i>	<i>2009</i>
Recueil ou estimation des données de base sur la démographie et la santé sexuelle et procréative	75 %
Mise en place de services de santé destinés à la prise en charge des cas de violence sexuelle	46 %
Formation ou recyclage du personnel à la prévention et à la prise en charge des cas de violence sexuelle	57 %
Achat et distribution de préservatifs et autres produits pour prévenir la transmission du VIH	79 %
Formation ou recyclage du personnel de santé à la fourniture de soins de santé maternelle et à la prévention de la transmission du VIH	68 %
Disponibilité et distribution de trousse d'accouchement stériles	77 %
Disponibilité d'un système d'orientation des urgences obstétriques	65 %
Choix des sites destinés à la fourniture future de services complets de santé procréative	66 %
Désignation d'un coordonnateur chargé de la santé procréative au sein de l'équipe de coordination sanitaire, désignation de coordonnateurs chargés de la santé procréative dans les camps et mise en place d'agents de réalisation	51 %

Source : Rapports annuels des bureaux de pays 2009. Échantillon de 79 situations de crise humanitaire et d'après-crise.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

32. Le FNUAP a continué de renforcer ses capacités afin de s'aligner sur les processus pris en charge et conduits par les pays, qui visent à promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et à inscrire la santé procréative et sexuelle dans les plans et budgets nationaux. Grâce à une nouvelle note d'orientation sur le rôle du FNUAP dans le nouvel environnement de l'aide et du développement et à des règles financières révisées, le Fonds est mieux à même de participer à des approches axées sur les programmes et notamment à l'appui sectoriel. Le FNUAP participe activement à des approches sectorielles axées sur la santé dans 30 pays et contribue à un fonds commun dans ce secteur au Bangladesh, au Cambodge, en Éthiopie, au Ghana, en Inde, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Il a consolidé son engagement au niveau des politiques et renforcé la mobilisation autour de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 5, notamment en collaborant avec l'Institut Guttmacher à la mise à jour de la publication *Adding It Up: The Costs and Benefits of Investing in Family Planning and Maternal and Newborn Health*, qui fournit des estimations actualisées sur les coûts et avantages des services de planification familiale et de santé maternelle et qui établit que les programmes de santé sexuelle et procréative souffrent d'un manque de moyens financiers.

33. Pour coordonner les efforts visant à accélérer les progrès dans le domaine de la santé procréative, maternelle et néonatale, le FNUAP a participé à l'initiative « Santé 4 » (qui réunit l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale) dont les activités s'intensifient dans 25 pays prioritaires. Le bureau de pays du FNUAP

au Mozambique a indiqué qu'il jouait un rôle de premier plan dans le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile. Au Népal, le FNUAP apporte son soutien au projet de loi du Ministère de la santé et de la population sur la maternité sans risques, en continuant d'appuyer la Fédération des réseaux maternité sans risques qui défend le projet. Coprésident du comité directeur et agent administratif du programme commun visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale aux Philippines, le FNUAP a apporté sa contribution en mettant à disposition des experts techniques et en soutenant la mise en œuvre d'interventions clefs dans six provinces.

34. *Sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.* Le Programme mondial phare du FNUAP visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation a apporté son appui à 73 pays dans le monde en 2009, contre 54 en 2008. Le programme a assuré un financement pluriannuel qui a permis à des pays d'élaborer des approches durables dans ce domaine et notamment d'assurer un approvisionnement fiable en produits de procréation et d'améliorer les capacités et systèmes nationaux. Les initiatives dans ce domaine dépendent fortement du contexte national. L'aide apportée a notamment pris la forme d'un appui dans le domaine des activités de génération de demande, des systèmes informatisés de gestion logistique, des achats et de la distribution. Un certain nombre de pays ont également bénéficié d'un soutien afin d'éviter les ruptures de stocks de contraceptifs, de matériel et de médicaments de santé procréative. Les pays appuyés par le FNUAP ont enregistré des résultats notables dans les domaines suivants : prise en compte systématique de la sécurité d'approvisionnement dans les plans et procédures nationaux pour la santé; renforcement de la coordination des actions des partenaires visant à fournir un appui stratégique au niveau national; efficacité accrue des approvisionnements nationaux; amélioration des compétences des prestataires de services; renforcement de la mobilisation nationale et régionale à l'appui de la sécurité d'approvisionnement, notamment l'inscription au budget national d'une rubrique pour les produits de santé en matière de procréation.

35. Dans le cadre de son action humanitaire, le Fonds a apporté son appui à des actions de formation spécialisée sur les trousseaux de santé procréative et sur l'ensemble minimal de services initiaux aux niveaux régional et national. Deux sessions régionales de formation de formateurs et une session de formation pilote en français ont été organisées pour renforcer les capacités nationales dans ce domaine essentiel. Le Fonds a également procédé à une évaluation de sa stratégie humanitaire en 2009 et tirera parti des enseignements et des recommandations qui en découleront pour renforcer l'appui qu'il apporte dans ce domaine.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

36. Les activités du FNUAP sont de mieux en mieux adaptées au nouvel environnement de l'aide et du développement. L'augmentation du nombre des pays ayant recours aux nouvelles modalités de programmation (approches « Unis dans l'action » et sectorielles, notamment) fait ressortir les difficultés de l'action dans ces contextes. Certains pays continuent de suivre deux axes : projets autonomes ordinaires d'un côté et approches programmatiques ou sectorielles de l'autre. Dans d'autres pays, le nouvel environnement de l'aide et du développement ne s'est pas encore complètement concrétisé. Travailler dans ce nouvel environnement donne des occasions stratégiques de promouvoir le programme de la Conférence

internationale sur la population et le développement et de mobiliser des ressources. Un plan d'action a été élaboré pour aider les bureaux du FNUAP à replacer les programmes et les activités dans le contexte du nouvel environnement de l'aide. Ce plan permet de renforcer la capacité du personnel et des partenaires d'intervenir dans le nouvel environnement de l'aide, de rassembler des données pour les approches programmatiques intégrées et de créer les conditions favorables à l'intégration de la santé sexuelle et procréative dans les plans et processus nationaux.

Produit 2 : Accroissement de l'accès à des services de santé maternelle de qualité pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles, y compris la prévention des avortements non médicalisés et la prise en charge de leurs complications

Progrès réalisés/indicateurs

37. La mortalité et la morbidité maternelles restent des problèmes de santé majeurs dans de nombreuses parties du monde et les progrès sont lents et inégaux. En l'espace de 15 ans, entre 1990 et 2005, le taux de mortalité maternelle a diminué de 20 % en Asie. Au cours de la même période, ce taux n'a reculé que de 2 % en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, la part des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié reste faible dans les régions les moins avancées (35,3 % seulement) (voir tableau 4).

Tableau 4

Part des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en 2008

Total monde	65,7 %
Régions moins avancées	61,9 %
Régions les moins avancées	35,3 %
Afrique	46,5 %
Asie	65,4 %
Europe	99,5 %
Amérique latine et Caraïbes	88,5 %

Source : Aide-mémoire de l'OMS, chiffres de 2008.

38. La part des pays où le taux de naissances par césarienne par rapport au nombre total de naissances est inférieur à 5 % est passée de 66 % en 2008 à 60 % en 2009 dans les zones rurales (voir tableau 5).

Tableau 5
**Part des pays où le taux de naissances par césarienne par rapport
au nombre total de naissances est inférieur à 5 %**

	2007	2008	2009
Zones rurales	67,8 %	65,9 %	59,6 %
Zones urbaines	27,1 %	20,0 %	17,5 %

Source : FNUAP, à partir de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

39. En 2009, le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP était présent dans 15 pays, dont cinq des six pays ayant le plus fort taux de mortalité maternelle et concentrant près de la moitié du nombre de décès maternels dans le monde (Afghanistan, Bangladesh, Éthiopie, Nigéria, République démocratique du Congo). En collaboration avec l'université Columbia, le FNUAP a apporté son appui aux évaluations menées pour mesurer les besoins dans le domaine des soins obstétriques et néonataux. Ces données sont utilisées en Éthiopie, à Haïti et à Madagascar pour planifier le renforcement des services de maternité.

40. En partenariat avec la Confédération internationale des sages-femmes, un programme relatif aux sages-femmes a été mis en œuvre dans plusieurs régions en 2009. À Madagascar, ce programme, qui est pleinement intégré au nouveau programme de planification familiale, s'est traduit par une augmentation de 2 % du taux de prévalence de la contraception et par une réduction du taux global de fécondité. Au Guyana, un mécanisme de coordination de la formation a été créé pour revoir toutes les activités de formation afin de renforcer les ressources matérielles et humaines de santé. Le renforcement des capacités des conseillers de pays a marqué une réalisation majeure en 2009. En Côte d'Ivoire, le Fonds appuie le renforcement de la formation clinique de quelque 300 sages-femmes. À Haïti, le Fonds a aidé l'École nationale des infirmières et infirmiers à renforcer les programmes d'enseignement afin que les diplômés sachent réaliser les sept principales fonctions des soins obstétriques et néonataux d'urgence de base.

41. La Campagne pour éliminer les fistules a pris de l'ampleur depuis son lancement en 2003 et couvrait 36 pays en 2009. D'une part, le nombre de pays concernés a augmenté. D'autre part, la portée de la programmation dans les pays visés par la campagne s'est étendue. On peut citer quelques chiffres clefs : 4 100 femmes atteintes de fistule ont été soignées; les capacités de 100 installations sanitaires dans 23 pays ont été renforcées pour permettre la prise en charge et le traitement de la fistule; une formation à la prévention de la fistule et à la prise en charge des patientes a été dispensée à plus de 1 000 professionnels de la santé, dont plus de 160 médecins, 245 infirmières et sages-femmes, plus de 30 travailleurs sociaux et auxiliaires sanitaires, et plus de 600 agents sanitaires des collectivités. L'action des personnes guéries d'une fistule s'amplifie aussi bien au niveau du nombre de pays d'intervention que sur le plan du niveau d'engagement. Ainsi, au Ghana par exemple, les personnes guéries ont reçu une formation à la prise de responsabilités, à la prévention et au traitement de la fistule obstétrique, à la réhabilitation et à la réintégration, à la sensibilisation et à la communication. Ces femmes ont ensuite élaboré un plan d'action détaillant les activités qu'elles ont

entreprises au niveau de leurs collectivités. L'évaluation à mi-parcours des éléments soutenus par le FNUAP de la Campagne pour éliminer les fistules a montré que cette campagne était une bonne pratique de coopération Sud-Sud.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

42. S'il existe une forte mobilisation collective et un partenariat stratégique dans le cadre des efforts déployés dans le monde pour accélérer les progrès dans le domaine de la santé maternelle et néonatale tel que le partenariat « Santé 4 », avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de soutien conjoint aux pays, il reste de nombreuses difficultés à surmonter, auxquelles s'ajoutent d'autres obstacles : l'insuffisance des systèmes de contrôle, le manque de volonté et d'adhésion politiques, et l'inadéquation des ressources (humaines, financières) consacrées à la santé sexuelle et procréative. Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP continuera, en étroite collaboration avec les membres du partenariat « Santé 4 » et les autres partenaires, de s'étendre à d'autres pays en 2010 afin d'aider à résoudre les problèmes que rencontrent les systèmes de santé.

Produit 3 : Élargissement de l'accès des individus et des couples à des services de planification familiale volontaire de qualité et augmentation de l'utilisation de ces services en fonction de la procréation

Progrès réalisés/indicateurs

43. Les 30 dernières années ont été marquées par un recul considérable de la fécondité et par une nette progression de la prévalence de la contraception dans le monde en développement. Cette tendance, qui a suscité beaucoup d'optimisme chez les partenaires du développement, a néanmoins masqué le fait qu'il était nécessaire de continuer à appuyer et à étendre les programmes de planification familiale, en d'autres termes que cette question restait d'actualité. S'agissant de l'indicateur du plan stratégique relatif à l'accès aux services de planification familiale et de santé procréative, les bureaux de pays du FNUAP ont signalé que 68 % des pays proposaient au moins trois méthodes modernes de contraception dans les points de prestation de services.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

44. L'année 2009 a été marquée par une meilleure prise de conscience, par un nombre croissant de partenaires et d'acteurs, du rôle important que joue la planification familiale dans l'amélioration de la santé et dans le développement et, partant, par le déploiement d'efforts notables en vue de réactiver les anciens programmes de planification familiale. En collaboration avec des partenaires, le FNUAP a apporté son appui à une conférence internationale sur la planification familiale organisée en 2009 à Kampala (Ouganda) pour donner de la visibilité à cette question. Le Fonds a également profité du quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement pour souligner à quel point il était important d'œuvrer en faveur de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et notamment à la planification familiale.

45. Selon les informations communiquées, les programmes de pays appuyés par le FNUAP auraient permis de combler d'importantes lacunes au niveau local. Si certains programmes de pays portaient sur la sensibilisation et l'élaboration des politiques, d'autres visaient à appuyer le renforcement de l'accès aux services et à

donner aux populations les moyens d'exiger des services de bonne qualité mais aussi de contrôler et de mieux utiliser les services existants. Dans nombre de pays, le Fonds a constaté que des efforts notables avaient été déployés pour appuyer l'élaboration de stratégies nationales et inscrire la planification familiale dans les plans nationaux en matière de santé et de développement. Ainsi, en Ouganda, le FNUAP a plaidé et œuvré auprès du Gouvernement pour faire inscrire le taux de prévalence de la contraception parmi les indicateurs permettant de mesurer la performance du secteur de la santé et du développement. Les programmes de pays du FNUAP ont mené des actions d'appui et de sensibilisation en faveur de l'intégration de la planification familiale dans les autres services de santé sexuelle et procréative et dans les soins de santé primaires. En Roumanie, grâce à l'action du programme du Fonds en faveur de l'intégration de la planification familiale, 80 % des centres de soins de santé primaires fournissent désormais des services de planification familiale. En Zambie, les centres de prévention de la transmission materno-fœtale, de soins après avortement et de soins maternels et néonataux ont ajouté la planification familiale à leur gamme de services. Au Zimbabwe, les associations locales qui distribuent des contraceptifs ont été formées pour fournir aux femmes enceintes des informations et des services relatifs au VIH/sida et à d'autres aspects de la maternité sans risques.

Enjeux et enseignements

46. L'accès universel à la santé sexuelle et procréative et à la planification familiale, objectif de la Conférence internationale sur la population et le développement et objectif du Millénaire pour le développement, est loin d'être acquis. Pour l'essentiel, les besoins en planification familiale d'un grand nombre de pays, figurant pour la plupart parmi les moins avancés en Afrique subsaharienne, ne sont pas encore couverts. En outre, du fait de la diminution de l'attention et du financement au cours des 10 dernières années, on voit poindre, dans un certain nombre de pays qui étaient devenus des exemples en matière de planification familiale lors des décennies antérieures, des signes de stagnation (comme en Égypte, aux Philippines et en République arabe syrienne) voire de déclin de la qualité des services (comme en Indonésie, au Pérou et en Thaïlande). Le FNUAP prévoit d'intensifier ses efforts en 2010 pour appuyer et renforcer les capacités des pays, en particulier là où les progrès tardent à se manifester.

Produit 4 : Accroissement de la demande de services de prévention, de la contamination à VIH et des infections sexuellement transmissibles de qualité, et augmentation de l'accès à ces services et de leur utilisation, en ce qui concerne surtout les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, en particulier dans les populations dont la situation humanitaire est préoccupante

Progrès réalisés/indicateurs

47. En 2008, selon les estimations du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), 2,7 millions de personnes ont contracté le VIH et près de 4 millions de personnes ont reçu un traitement antirétroviral dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les progrès restent néanmoins insuffisants pour inverser la progression de l'épidémie : pour deux personnes mises sous traitement antirétroviral, cinq autres contractent le virus. La part des jeunes bien renseignés sur le VIH/sida est faible : 40 % chez les hommes et 38 % chez les

femmes. Dans plus de 80 % des cas, les nouvelles infections par le VIH sont transmises par voie sexuelle. L'usage du préservatif varie énormément d'un pays et d'une région à l'autre, et son utilisation lors du dernier rapport sexuel à haut risque est de 33 % au niveau mondial. La couverture de services pour les populations les plus à risque reste faible dans de nombreux pays. Face à la faible priorité accordée à la prévention, ONUSIDA a appelé à une « révolution de la prévention » afin d'amplifier son action en faveur de la prévention du VIH.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

48. Le FNUAP a continué de s'employer à améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'action qu'il mène pour lutter contre le sida. Le Fonds est résolu à contribuer aux résultats dans les zones de priorité définies dans le Cadre de résultats d'ONUSIDA 2009-2011, conformément à son mandat et à ses responsabilités. Les principales initiatives du FNUAP ont porté sur les axes suivants : le programme global visant à favoriser l'usage du préservatif, les jeunes, le VIH et les travailleurs du sexe, et les liens entre la santé procréative et le VIH.

49. *Le Programme global visant à favoriser l'usage du préservatif.* Les 71 pays qui participent actuellement à l'Initiative mondiale de distribution de préservatifs ont enregistré des progrès notables dans la mise en œuvre du processus de programmation en 10 étapes. C'est ainsi que 21 pays ont élaboré des stratégies nationales de promotion de l'usage du préservatif et travaillent à l'élaboration de plans opérationnels chiffrés de cinq ans. De nombreux pays ont eu recours à des moyens de distribution de préservatifs non conventionnels et innovants pour élargir l'accès aux préservatifs masculins et féminins : salons de coiffure (Malawi, Zimbabwe), réunions domestiques (Zimbabwe), campagne Brothers For Life (Namibie), mois de la promotion du préservatif (Lesotho), rencontres de proximité (Swaziland), distribution dans le cadre des programmes existants, notamment les programmes axés sur les travailleurs du sexe (Ouganda) et les campagnes nationales (Rwanda). Le FNUAP a appuyé la distribution de préservatifs féminins, dont le nombre a atteint le chiffre record de 50 millions en 2009.

50. *Le VIH et les travailleurs du sexe.* En collaboration avec les partenaires d'ONUSIDA et l'Australian Institute of International Health, le FNUAP a élaboré un module de formation à l'intention des membres du personnel de l'ONU en vue de renforcer leur capacité à lutter contre la transmission du VIH chez les travailleurs du sexe, les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes et les utilisateurs de drogues injectables. Le Groupe consultatif d'ONUSIDA sur le VIH et le travail du sexe a été constitué pour réunir des représentants de réseaux de travailleurs du sexe de nombreuses régions, des représentants de l'ONU ainsi que des membres de la société civile et du milieu universitaire. Dans le cadre de l'initiative commune du FNUAP et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à aider les bureaux de pays en matière de programmation dans le domaine du VIH et du travail du sexe dans des situations humanitaires, des cours et des ateliers de formation ont été organisés en Europe et en Afrique à l'intention du personnel du Fonds et du Haut-Commissariat.

51. *Les femmes et les filles.* En 2009, le FNUAP a élaboré son cadre d'action sur les femmes, les filles, l'égalité des hommes et des femmes et le VIH ainsi qu'une note d'orientation sur les femmes, les filles et le VIH pour définir ses orientations stratégiques dans ce domaine. En collaboration avec les partenaires du système des

Nations Unies et les organisations de la société civile, le Fonds a élaboré le cadre d'action d'ONUSIDA pour les femmes, les filles, l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH ainsi que le plan opérationnel correspondant. Pour lutter contre la violence sexiste et comprendre les liens entre cette violence et le VIH, le Fonds a apporté son appui à l'école de santé publique de l'Université Harvard qui réalisait une étude sur ces questions. Des actions ont été menées en faveur de l'intégration de la prévention et de la répression de la violence sexiste dans les cadres de développement nationaux et un appui a été apporté à 11 États pour la mise en œuvre de programmes multisectoriels efficaces axés sur la lutte contre la violence sexiste, y compris dans les situations humanitaires.

52. *Les jeunes et le VIH.* Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les services du siège du FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, l'UNESCO, les organisations dirigées par les jeunes ou au service de la jeunesse et les gouvernements partenaires de 20 pays ont participé à des ateliers de renforcement des capacités dans l'objectif de dégager un consensus sur les stratégies à adopter pour traiter, avec les adolescents et les jeunes, des questions relatives à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'au VIH. En 2009, les bureaux de pays du Fonds ont constaté que des mesures importantes avaient été prises en faveur de l'élaboration de programmes de lutte contre le VIH/sida qui visent et associent les jeunes. En Angola, le FNUAP a collaboré avec le Ministère de la jeunesse et des sports à la formulation et à la diffusion de messages de prévention sur la santé sexuelle et procréative et sur le VIH dans le cadre d'une campagne organisée lors de l'édition de 2009 de la coupe d'Afrique des Nations. En Albanie, le Fonds a constaté que la fréquentation des centres de santé sexuelle et procréative par les jeunes était passée de 20 % en 2002 à 30 % en 2009 grâce à la création de centres de santé adaptés aux jeunes dans tout le pays. Au Ghana, le FNUAP a apporté un appui technique et financier au Conseil national de la jeunesse pour coordonner des activités mises en œuvre par des organisations dirigées par les jeunes ou au service de la jeunesse. En Érythrée, les programmes de prévention ont porté sur la sensibilisation des jeunes.

53. *Santé sexuelle et procréative et liens avec le VIH.* En association avec la Fédération internationale pour la planification familiale, ONUSIDA, l'OMS, des gouvernements, des organisations nationales et internationales, des réseaux de personnes vivant avec le VIH et le sida et d'autres groupes clefs, le FNUAP a lancé l'outil d'évaluation rapide pour la santé sexuelle et procréative et les liens avec le VIH dans 5 régions et 17 pays en 2008-2009. Le Groupe de travail interinstitutions sur les liens entre la santé sexuelle et procréative et le VIH, codirigé par le FNUAP et l'OMS, collabore à la recherche et à l'évaluation des indicateurs existants et à l'élaboration d'un programme de sensibilisation qui pourrait servir de base à la recherche d'un consensus sur les liens entre la santé sexuelle et procréative et le VIH et permettre de faire le point sur l'état actuel de ces liens entre les partenaires clefs.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

54. Un certain nombre de pays ont fait état de programmes visant à associer, mesurer et toucher les populations les plus à risque et ont également souligné la nécessité d'améliorer l'accès et de mieux cibler les usagers. Le travail d'éducation et de sensibilisation nécessaire pour modifier les comportements en faveur de pratiques sexuelles plus sûres (notamment l'usage systématique et correct du préservatif, féminin ou masculin) suppose d'importantes ressources humaines et

financières qu'il est difficile de mobiliser. Associer santé sexuelle et procréative et VIH permet d'accroître la participation des populations clefs (travailleurs du sexe et autres populations vulnérables et à risque) à la planification et l'évaluation des politiques et des programmes, mais aussi de souligner la nécessité de trouver des réponses urgentes pour protéger les droits de l'homme. En outre, il faut continuer à faire le lien avec les grandes initiatives menées en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, et ce, d'autant plus que le VIH est la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer.

Produit 5 : Amélioration de l'accès des jeunes aux services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH et de la violence sexiste ainsi qu'à une instruction sur la santé sexuelle et procréative soucieuse de l'égalité des sexes et axée sur les aptitudes à la vie quotidienne, dans le cadre d'une approche globale multisectorielle du développement des jeunes

Progrès réalisés/indicateurs

55. Si l'on observe une tendance à la hausse, il reste que seuls 36 % des bureaux de pays du FNUAP ont constaté que les programmes de l'enseignement secondaire prévoyaient une éducation en matière de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH soucieuse de l'égalité des sexes et axée sur les aptitudes à la vie quotidienne.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

56. Les interventions appuyées par le FNUAP ont porté sur des initiatives clefs dans le domaine du renforcement des capacités, de la formation et de l'appui technique. Au Mozambique, le FNUAP a aidé des organisations de jeunes à renforcer leurs capacités en gestion financière. En République démocratique populaire lao et au Népal, le Fonds s'est employé à renforcer les capacités des enseignants à dispenser une éducation en matière de santé maternelle et procréative et de prévention du VIH et de la violence sexiste. Le Fonds a renforcé ses propres capacités pour améliorer les programmes à l'intention des jeunes au Lesotho. Les interventions ont également porté sur les stratégies sectorielles nationales, comme dans l'éducation en République du Congo en partenariat avec l'UNESCO. Le Fonds a procédé à l'évaluation de l'appui apporté en matière de préparation à la vie quotidienne (en Inde, par exemple) pour donner des orientations stratégiques à son aide. En Fédération de Russie, le Fonds a instauré un partenariat phare avec l'Église orthodoxe russe pour favoriser l'éducation en matière de santé maternelle et procréative. Au Viet Nam, un appui a été apporté pour renforcer l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative des adolescents dans cinq établissements de formation pédagogique et pour mettre en œuvre des programmes de formation dans le cadre des activités périscolaires dans 71 écoles secondaires. Au niveau mondial, l'action du FNUAP s'est concentrée sur le renforcement de la collaboration et de la coordination interinstitutions, le renforcement des capacités du Fonds et des partenaires clefs, et la promotion de bases de connaissances essentielles pour les activités de programmation et d'appui technique.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

57. Les bureaux de pays du FNUAP ont signalé un certain nombre d'obstacles sur le plan de la mise en œuvre : faible capacité des partenaires locaux; tabous culturels

(difficultés à engager des conversations ouvertes sur la santé sexuelle et procréative, notamment); pénurie de fournitures et de ressources humaines; appropriation nationale insuffisante des cours d'aptitudes à la vie quotidienne. À ces obstacles s'ajoute la faible coordination entre les différents partenaires. Des études menées sur la santé procréative au Malawi et au Libéria corroborent des études antérieures qui montraient que les jeunes très vulnérables n'étaient pas touchés par les interventions. À l'évidence, il y a un hiatus à combler entre les besoins et les programmes. Il convient également de poursuivre une forte action de sensibilisation auprès des différents partenaires pour veiller à ce que les cadres et les programmes d'enseignements relatifs à la santé maternelle et procréative soient bien inscrits dans les systèmes nationaux. Par ailleurs, il faut étendre la composante locale de la programmation pour mieux répondre aux besoins des jeunes. En outre, et c'est là un enseignement important, il est nécessaire de prévoir des plans nationaux spécifiques et des stratégies de renforcement des capacités reposant sur les besoins locaux. En 2010, le FNUAP continuera à tirer parti des enseignements recueillis pour élargir ses partenariats afin de répondre aux enjeux multidimensionnels que présente la santé procréative pour les jeunes et les adolescents.

C. Égalité des sexes

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens d'exercer leurs droits, en particulier en matière de procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence

58. En 2009, l'assistance au développement fournie par le FNUAP a porté sur l'égalité des sexes à hauteur de 13 %, soit un montant de 40,3 millions de dollars provenant des ressources de base et 39 millions de dollars provenant d'autres ressources. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient contribué à l'obtention des quatre résultats suivants prévus dans le plan stratégique.

Produit 1 : Prise en compte de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles, en particulier en matière de procréation, dans les politiques, les lois et les cadres de développement nationaux

Progrès réalisés/indicateurs

59. Les progrès réalisés au titre de ce résultat complètent ceux qui l'ont été dans les domaines des droits de l'homme, de la culture et de l'élimination des pratiques néfastes détaillés dans les sections du rapport qui présentent les résultats 2, 3 et 4 – ces questions étant intimement liées aux niveaux régional et national où se mêlent le renforcement des capacités, le développement des connaissances, la sensibilisation et l'action. On s'emploie actuellement à parvenir à un consensus concernant les liens entre le troisième objectif du Millénaire pour le développement et les cibles et indicateurs des autres objectifs. Dans le cadre de l'examen des 15 ans de la CIPD et à l'approche de Beijing +15, les États évaluent les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes, y compris les droits en matière de procréation.

Tableau 6
Prise en compte des droits en matière de procréation dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans les protocoles qui s'y rapportent

	<i>Nombre de rapports</i>	<i>Pourcentage de rapports</i>
Politiques et stratégies concernant la santé maternelle et la planification familiale	96	91,4
Droit en matière d'accès aux services et aux informations concernant la santé sexuelle et procréative	94	89,5
Prestation de services de santé sexuelle et procréative aux adolescentes mariées et non mariées	83	79,0
Violence sexiste	100	95,2
Pratiques traditionnelles néfastes, y compris les mutilations/ablations génitales féminines	43	41,0

Source : Rapports annuels des bureaux de pays pour 2009. Sélection de 105 rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

60. Aux niveaux régional et national, les gouvernements prennent des dispositions pour examiner la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la lumière de leur propre législation et des accords transfrontaliers concernant l'égalité des sexes. Selon les bureaux du FNUAP, le pourcentage de pays qui ont intégré les droits en matière de procréation dans les rapports qu'ils adressent au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est élevé à 91 % en 2009, contre 87 % en 2008. Le tableau 6 détaille la répartition des questions relatives aux droits en matière de procréation qui sont abordées dans les 105 rapports du Comité qui ont été étudiés. Il révèle que plus de 90 % des rapports abordent les politiques et les stratégies relatives à la santé maternelle, à la planification familiale et à la violence sexiste. Le tableau 7 rend compte de l'augmentation du pourcentage de pays qui appliquent des politiques et des lois conformes à la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Tableau 7
Pourcentage de pays qui appliquent des politiques et des lois conformes à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans les situations de conflit et d'après conflit

2007	62,1
2008	75,0
2009	85,7

Source : Rapports annuels des bureaux de pays pour 2007-2009.

Note : Seuls sont pris en compte les pays en situation de conflit ou d'après conflit pendant la période considérée. Les données ne sont pas comparables, dans la mesure où la liste des pays étudiés varie d'une année à l'autre.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

61. À l'échelle mondiale, le FNUAP fait état de la mise au point d'outils et de processus de soutien à l'élaboration de cadres législatifs. À l'échelle régionale et nationale, il a appuyé la formulation de politiques. Des initiatives ont été prises pour renforcer la capacité du Fonds et de ses partenaires d'aborder les questions liées à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme et à la culture dans le cadre d'une stratégie globale visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Grâce à des projets conjoints de renforcement des capacités concernant l'élaboration de budgets qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et à la poursuite de travaux interinstitutions visant à mettre au point un programme d'apprentissage en ligne sur l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies, le FNUAP a pu renforcer la cohérence et le rôle moteur de son action en faveur de l'égalité des sexes à l'échelle de l'Organisation, y compris à l'occasion de discussions relatives à la nouvelle entité de l'ONU chargée de la problématique hommes-femmes. Le FNUAP a prêté son concours aux États dans les domaines suivants : le renforcement des capacités, la mise en œuvre de réformes législatives et l'aménagement des politiques, le plaidoyer en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des droits en matière de procréation dans les rapports soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et le suivi de l'appui apporté aux actions menées en matière d'égalité des sexes en lien avec les conventions et les instances internationales.

62. À l'échelon national, de nombreux bureaux du FNUAP utilisent les groupes thématiques interinstitutions sur l'égalité des sexes pour encourager les acteurs concernés à prendre des engagements internationaux, à entreprendre des réformes législatives et à aménager leurs politiques en faveur de l'égalité des sexes. Au Viet Nam, le FNUAP s'est activement employé, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, à élaborer des plans de travail communs, à cofinancer des activités et à mettre en commun les résultats obtenus. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a noué des partenariats concrets, adaptés aux réalités culturelles locales et centrés sur les droits de l'homme, coopérant avec le Ministère de la santé, le mécanisme national de promotion de la femme et l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines pour les questions relatives à la violence sexiste et au VIH/sida, afin de faciliter la réforme des politiques, conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au Kirghizistan, il a collaboré avec le Gouvernement à la mise au point d'un plan d'action national de promotion de l'égalité des sexes. À la Barbade, le Fonds a appuyé la vulgarisation de la politique nationale d'égalité des sexes. À la Dominique, il a apporté son appui aux organisations de la société civile et aux responsables des ministères compétents et a contribué aux efforts de sensibilisation et aux campagnes médiatiques en faveur de l'égalité des sexes. En réponse à l'appel du Secrétaire général invitant à aider les pays à suivre et à évaluer concrètement les actions entreprises au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, le FNUAP s'emploie, en collaboration avec UNIFEM et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, à élaborer et à affiner les indicateurs relatifs aux plans d'action nationaux mis au point en application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité dans plusieurs pays pilotes tels que l'Ouganda et la Sierra Leone.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

63. Les pays se heurtent à plusieurs difficultés, dont l'inégalité des niveaux de prise de conscience de la problématique hommes-femmes et les faibles moyens dont ils disposent pour intégrer cette problématique. L'initiative Unis dans l'action des Nations Unies commence à faire la preuve qu'il est possible de coordonner l'intégration de la problématique hommes-femmes grâce à de nouveaux mécanismes. Ainsi, au Viet Nam, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP apporte son soutien au Gouvernement de manière plus cohérente et plus homogène, notamment en ce qui concerne le problème de la violence sexiste. La coordination entre les organismes des Nations Unies s'améliore, mais la mise en place de la nouvelle entité consacrée à l'égalité des sexes exigera que l'on veille plus particulièrement à la prise en compte des questions culturelles, de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme dans l'élaboration des programmes. À l'extérieur du système, les difficultés relatives à la problématique hommes-femmes demeurent importantes. Si de nombreux pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, plusieurs, dont l'Afghanistan, les États-Unis, le Soudan et Tonga, ne l'ont pas encore fait. En outre, si la ratification constitue une étape essentielle, la volonté politique et l'allocation des ressources nécessaires à l'application de la Convention ne sont toujours pas acquises chez tous les partenaires du développement.

Produit 2 : Égalité des sexes, droits en matière de procréation et renforcement du pouvoir d'action des femmes et des jeunes filles grâce à la création d'un environnement socioculturel propice à la participation des femmes et à l'élimination des pratiques néfastes

Progrès réalisés/indicateurs

64. S'agissant de l'élimination des pratiques néfastes, une stratégie mondiale relative à la question de la médicalisation des mutilations/ablations génitales féminines a été mise au point en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé aux fins de dissuader les prestataires de soins médicaux, y compris les médecins, de se livrer à ces pratiques. On s'emploie à faciliter une meilleure prise en compte de la prévention et de la gestion des complications entraînées par les mutilations/ablations génitales féminines dans les services de santé procréative, de même que dans les modules de formation destinés aux prestataires de services de 12 pays africains.

65. Le tableau 8 révèle que le pourcentage de femmes qui prennent seules ou en accord avec leurs maris, partenaires ou autres les décisions concernant leurs propres soins de santé n'a que très légèrement progressé par rapport au chiffre de référence de 2007, particulièrement chez les femmes non mariées.

Tableau 8
**Pourcentage des femmes qui prennent seules ou en accord
 avec leurs maris, partenaires ou autres les décisions
 concernant leurs propres soins de santé**

	<i>Mariées ou vivant en concubinage</i>	<i>Non mariées</i>
2007	63,9	51,3
2008	64,9	51,2
2009	65,7	52,0

Source : Valeurs calculées par le FNUAP à partir des données des enquêtes démographiques et sanitaires les plus récentes.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

66. Le programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations/ablations génitales féminines a contribué à l'adoption d'une approche commune visant à l'abandon collectif de ces pratiques dans 12 pays. C'est ainsi que des communautés vivant en Éthiopie, en Gambie, en Guinée et au Sénégal ont abandonné ces pratiques.

67. Le FNUAP a joué un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans la création du premier Réseau interconfessionnel mondial sur la population et le développement, qui rassemble plus de 400 organisations intervenant à l'échelle nationale, régionale et internationale. L'action du FNUAP a consisté à mobiliser les organisations confessionnelles et à appuyer le renforcement des capacités, les consultations en matière de plaidoyer et la communication entre ces associations d'hommes et de femmes de foi, qui sont des acteurs culturels clefs du changement, en vue de promouvoir les objectifs de la CIPD. Le Fonds a également soutenu les initiatives de deux grandes organisations de femmes de foi et a tenu avec des ONG confessionnelles prestataires de services, axées sur la défense des droits, une série de consultations régionales qui ont donné lieu à des recommandations concrètes préconisant le renforcement des partenariats.

68. L'examen des 15 années écoulées depuis la tenue de la CIPD a mis en évidence la nécessité de renforcer l'implication des hommes dans les questions relatives à la santé sexuelle et procréative. L'appui que le FNUAP apporte à la mise en œuvre systématique des initiatives de fond émanant des hommes et des adolescents a par exemple consisté à réunir un certain nombre de bureaux de pays dans le monde pour débattre des initiatives en cours et des moyens de renforcer l'action menée dans ce domaine. Dans les domaines d'activité relevant de la CIPD, le Fonds a soutenu des initiatives menées notamment dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Botswana, Brésil, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Jamaïque, Kenya, Liban, Niger, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Turquie, Ukraine et Zimbabwe. Il a également investi dans l'élaboration de produits axés sur le savoir et dans la diffusion du « savoir-faire » en matière de collaboration avec les hommes et les adolescents, projets qui ont été évalués dans le cadre de grands programmes. En 2009, le FNUAP a dressé le bilan des progrès qu'il a réalisés concernant l'implication des hommes, bilan qui permettra de déterminer les activités de renforcement des capacités que le FNUAP pourrait appuyer en 2010.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

69. Le FNUAP doit systématiquement associer les organisations confessionnelles à agir, surtout en ce qui concerne l'établissement de partenariats avec les bureaux de pays ou les bureaux régionaux. Il faut associer ces organisations aux initiatives qui concernent l'implication des hommes et la prévention de la violence sexiste et des mutilations/ablations génitales féminines; il faut également tirer parti des enseignements qu'ont livrés les travaux relatifs aux approches interculturelles en matière de santé adoptées avec les peuples autochtones. Par ailleurs, il convient de renforcer les efforts de sensibilisation afin que les bureaux de pays et les bureaux régionaux maîtrisent les directives relatives à la participation des organisations confessionnelles, intègrent ces organisations dans le cadre global de la société civile à sensibiliser et veillent à associer un certain nombre d'organisations de la société civile dès le début des programmes.

70. Les difficultés que représentent la prise en compte des mutilations/ablations génitales féminines dans les cadres nationaux de développement, l'application des lois y relatives, le défaut de financement du Programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines et des budgets nationaux consacrés à la question persistent. Le FNUAP prévoit de relever ces défis et de lever les inquiétudes liées au renforcement des capacités concernant l'implication des hommes et des adolescents en rédigeant une stratégie à ce sujet, tout en poursuivant la diffusion des modèles de programmes qui ont fait leurs preuves.

Produit 3 : Renforcement des systèmes de protection des droits de l'homme (y compris les conseils nationaux des droits de l'homme, les médiateurs et les mécanismes de règlement des différends) et des mécanismes de participation afin de protéger les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation, y compris le droit de vivre à l'abri de la violence

Progrès réalisés/indicateurs

71. En 2009, à sa onzième session, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 11/8 sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables, par laquelle il priait les États et les autres acteurs concernés de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir et de réduire la mortalité et la morbidité maternelles. Il s'agit d'une étape importante vers la reconnaissance de la mortalité maternelle en tant que question relevant des droits de l'homme. À l'échelon national, la proportion des pays qui ont inscrit les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation dans leur cadre national de protection des droits de l'homme a atteint 67 % en 2009, contre 63 % en 2008, comme il apparaît au tableau 9.

Tableau 9

Proportion des pays qui ont inscrit les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation dans leur cadre national de protection des droits de l'homme

	2007	2008	2009
Proportion des pays qui ont inscrit les droits en matière de procréation dans leur cadre national de protection des droits de l'homme	61,7 %	63,3 %	66,7 %

Source : Rapports annuels des bureaux de pays, 2007-2009.

72. De nombreux pays ont adopté des lois visant à protéger et à garantir l'accès au droit à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à prévenir la violence sexuelle, dont le Burkina Faso, la Jamaïque, le Népal, l'Ouganda, les Philippines et le Rwanda. D'autres, comme la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Mauritanie, la Namibie, la Sierra Leone et le Togo, révisent leur législation sur la famille et la santé procréative et leur droit pénal afin de se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les États continuent de soutenir les initiatives nationales de protection des droits de l'homme. Cela étant, le tableau 10 révèle que seuls 41 % des pays ont inscrit dans des lois les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation.

Tableau 10

Nombre et pourcentage des pays qui ont inscrit dans des lois les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation, y compris pendant ou après les situations d'urgence

Pays ayant adopté ces lois	42	40,8
Pays ayant partiellement adopté ces lois	39	37,9
Pays n'ayant pas adopté ces lois	22	21,4
Total	103	100

73. Comme l'indique le tableau 11, s'agissant de l'indicateur relatif aux droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation dans les cadres nationaux de protection des droits de l'homme en 2009, les bureaux de pays du FNUAP ont relevé, en se fondant sur leur expérience, que, dans 95 % des cas, les organismes gouvernementaux soutenaient, encourageaient et protégeaient les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation.

Tableau 11
**Intégration des droits des femmes et des adolescentes
 en matière de procréation dans les cadres nationaux de protection
 des droits de l'homme en 2009**

	<i>Nombre de rapports</i>	<i>Pourcentage</i>
Promotion et protection des droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation par les organismes gouvernementaux	106	95,5
La protection des droits en matière de procréation (concernant notamment la violence sexiste, l'accès aux services en matière de procréation et les pratiques néfastes) est formellement énoncée dans le mandat de la police, du médiateur et de la Commission des droits de l'homme	88	79,3
Existence de procédures judiciaires permettant aux individus de faire réellement valoir leurs droits en matière de procréation et d'obtenir que les violations de ces droits soient dûment sanctionnées	87	78,8
Existence de groupes de la société civile et de médias indépendants qui militent résolument en faveur de la protection des droits en matière de procréation	103	92,8

Source : Rapports annuels des bureaux de pays pour 2009. Sélection de 111 rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

74. À l'échelle mondiale, les principaux acquis en matière de renforcement des capacités ont été l'achèvement du programme de formation et l'adoption par le FNUAP d'une méthode de programmation centrée sur les droits de l'homme. Sur le plan extérieur, il convient de mentionner les partenariats conclus par le FNUAP avec des organisations de la société civile en vue de plaider en faveur de la reconnaissance internationale de la mortalité maternelle comme étant une question relevant des droits de l'homme. Ces initiatives, auxquelles s'ajoute l'engagement de l'ancien rapporteur sur le droit à la santé, d'universitaires et d'États, ont conduit à l'adoption par le Conseil des droits de l'homme, à sa onzième session, de la résolution 11/8 sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables et sur les droits de l'homme.

75. À l'échelle internationale, l'organisation d'une rencontre d'experts sur le droit à la santé sexuelle et procréative et la présentation d'un exposé au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à Genève, ont représenté un important succès, suite auquel ledit comité, à sa quarante-troisième session, a officiellement approuvé l'élaboration d'une observation générale sur le droit à la santé sexuelle et procréative. Cette observation générale aidera les États à s'acquitter de leurs engagements en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi que les organisations de la société civile, les organisations internationales et les agences spécialisées dans les domaines de la programmation et du plaidoyer.

76. À l'échelon national, le FNUAP, avec la collaboration d'autres acteurs, a apporté son soutien aux Gouvernements de la Chine, de la Jordanie, d'Oman, de la République centrafricaine et de la République dominicaine dans l'élaboration des rapports destinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des

femmes. En matière de droits de l'homme, une action a été menée afin de consolider les approches interculturelles visant à renforcer la capacité d'initiative des femmes autochtones et à préserver les connaissances et pratiques traditionnelles, notamment en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Mexique, au Panama et au Pérou. En collaboration avec le Bureau du Procureur général, le FNUAP a continué d'appuyer un système de contrôle du respect des droits des femmes et des adolescentes en Colombie, en vue de suivre la prestation des institutions publiques quant au respect et à la promotion des droits en matière de procréation. Le FNUAP aide des institutions nationales de défense des droits de l'homme au Cameroun, en El Salvador, en Inde, en Indonésie, aux Maldives, au Mali, au Nicaragua et à Sri Lanka à intégrer la question des droits en matière de procréation.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

77. À l'échelle mondiale, l'opportunité et le défi consistent toujours à intégrer les CIPD dans les mécanismes et systèmes de protection des droits de l'homme et dans les processus interinstitutions. De même, la défense des droits de l'homme dans le cadre d'une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes et des différences culturelles pose problème. Cela étant, les cadres et les normes en matière de droits de l'homme, et notamment de droit à la santé sexuelle et procréative, ont évolué : de nouvelles questions sont apparues et de nouveaux instruments ont été adoptés, comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées. À l'échelon national, il faut non seulement relever le défi de l'adoption de lois conformes aux normes en matière de droits de l'homme, mais aussi celui de leur application. Le FNUAP poursuivra le renforcement des partenariats qu'il a conclus à ces fins.

Produit 4 : Agir contre la violence sexiste, en particulier la violence domestique et sexuelle, en améliorant les politiques et systèmes de protection, l'application de la loi et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH/sida, y compris pendant et après les situations d'urgence

Progrès réalisés/indicateurs

78. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'une proportion croissante de pays (93,6 % en 2009 contre 87 % en 2008) disposaient désormais de mécanismes permettant de contrôler et de réduire la violence sexiste, notamment dans le cadre d'opérations humanitaires. Le FNUAP a continué de prôner l'incorporation de la prévention de la violence sexiste dans les cadres nationaux de développement, tout en aidant les gouvernements à mettre en œuvre des programmes efficaces et multisectoriels dans ce domaine. Comme il apparaît au tableau 12, la proportion des pays qui ont incorporé la prévention de la violence sexiste dans la formation initiale et la formation continue des prestataires de services de santé est passée de 66 % en 2008 à 72,7 % en 2009. Toutefois, l'accès à des prestataires de soins qualifiés et à des services de santé complets demeure limité.

Tableau 12
Lutte contre la violence sexiste (pourcentage de pays)

	2008	2009
Prise en compte de la lutte contre la violence sexiste dans la formation initiale et continue des prestataires de soins de santé	66,0	72,7
Présence de prestataires de soins de santé qualifiés pour le dépistage, le traitement et l'accompagnement des victimes d'actes de violence sexiste	25,0	22,0
Programmes complets et adaptés de soutien aux victimes d'actes de violence sexiste	18,5	14,4
Les agents de police et autres responsables du maintien de l'ordre ont reçu une formation appropriée et sont capables de répondre aux besoins des victimes d'actes de violence sexiste	15,1	16,9

Source : Rapports annuels des bureaux de pays, 2009.

Initiatives prises et résultats obtenus par le FNUAP en 2009

79. Le FNUAP copréside le programme conjoint sur la violence à l'égard des femmes que l'Équipe spéciale interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes a institutionnalisé dans neuf pays pilotes⁴ par l'intermédiaire de plans d'action nationaux conjoints. Le FNUAP est l'un des principaux acteurs de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général, et soutient diverses activités à tous les niveaux dans le cadre de cette campagne. Un outil de connaissances qui cible l'intégration des sources d'information relatives à la violence à l'égard des femmes dans les systèmes actuels de santé sexuelle et procréative a été élaboré et sera déployé en 2010 aux fins de la sensibilisation et du renforcement des capacités par l'intermédiaire du site Web « Unité d'action » consacré à la violence à l'égard des femmes.

80. L'aide humanitaire accordée par le FNUAP a également contribué au renforcement des mécanismes de coordination et à l'amélioration de la prévention et du traitement des actes de violence commis contre les femmes dans plusieurs pays de différentes régions. Des systèmes de gestion des informations relatives à la violence sexiste ont été mis au point pour surveiller ces incidents en Côte d'Ivoire, au Tchad, au Kenya, au Libéria, au Népal et en Ouganda. Dans la région Afrique, le FNUAP a élaboré une stratégie de prévention de la violence sexiste pour la période du plan stratégique. Dans le domaine de la recherche active, le FNUAP a soutenu l'étude réalisée par trois pays sur « le coût économique de la violence entre partenaires », à laquelle a collaboré le Centre international de recherche sur les femmes et qui a permis de rassembler des données essentielles et probantes sur le coût économique de la violence domestique.

Difficultés rencontrées et enseignements retenus

81. Afin d'institutionnaliser la programmation conjointe en matière de violence sexiste et de violence à l'égard des femmes, il s'est avéré indispensable d'amener un ensemble d'acteurs clefs à s'accorder sur le lancement d'une programmation multipartite et l'adoption d'un programme d'action concernant ces questions.

⁴ Burkina Faso, Chili, Jamaïque, Jordanie, Kirghizistan, Paraguay, Philippines, Rwanda, Yémen.

L'expérience enseigne notamment qu'en faisant preuve de transparence dans la coopération avec les divers acteurs d'un processus, dès le départ, on s'assure de leur participation et de leur responsabilisation à tous les stades de la mise en œuvre, ce qui favorise aussi la prise en main nationale et locale.

IV. Cadre de gestion axée sur les résultats

82. Le FNUAP affirme à nouveau sa détermination à accroître l'efficacité et la productivité de toutes ses activités conformément à son plan stratégique. Les neuf produits et les indicateurs du cadre de gestion axée sur les résultats qui sont examinés dans la présente section vont au-delà des questions de gestion interne et décrivent les activités de base que mène le FNUAP pour maintenir et renforcer sa capacité de faire progresser la réalisation du programme d'action découlant de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de le promouvoir tout en mettant au point des programmes efficaces.

83. Le FNUAP a progressé régulièrement vers les objectifs fixés dans le plan stratégique du cadre de résultats de gestion. La présente section porte sur les neuf produits définis dans les domaines suivants : gestion axée sur les résultats; partenariats; réforme de l'Organisation des Nations Unies; responsabilisation et contrôle; viabilité et bonne gestion des ressources; et renforcement de l'action sur le terrain. Après un bref résumé des principales initiatives et réalisations de l'année 2009, les informations les plus récentes sur les indicateurs de l'exécution des produits sont fournies compte tenu des points de référence et cibles du plan stratégique pour 2011.

A. Axer la gestion sur les résultats

84. **Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 1 : Renforcement de l'efficacité et de la productivité de la gestion axée sur les résultats.** Le FNUAP a continué de renforcer la gestion axée sur les résultats en 2009. Grâce à l'initiative d'optimisation de la gestion basée sur les résultats, des mesures prioritaires ont été définies afin d'instaurer un esprit plus propice à ce type de gestion, de renforcer les cadres de résultats et de mesures, de promouvoir le renforcement des capacités de gestion axée sur les résultats et de rationaliser les systèmes de gestion axée sur les résultats. Pour mettre en valeur les capacités des membres du personnel, le FNUAP a pris des mesures concrètes telles que la mise en place d'un programme institutionnel expérimental en 2009. Soixante-quinze pour cent des bureaux de pays du FNUAP ont rendu compte d'activités de formation en matière de gestion axée sur les résultats parfois menées avec d'autres organismes des Nations Unies. Les bureaux régionaux du FNUAP ont également organisé différents ateliers relatifs au suivi et à l'évaluation. Le FNUAP a augmenté les effectifs chargés du suivi et de l'évaluation, notamment en Afrique, où les 45 bureaux de pays ont indiqué qu'ils avaient désigné des agents de liaison chargés des questions liées à la gestion axée sur les résultats et au suivi et à l'évaluation, alors qu'ils n'étaient que 5 à l'avoir fait en 2009. Une formation initiale a également été organisée dans la région à l'intention des administrateurs récemment entrés en fonctions. Conformément à sa nouvelle politique d'évaluation, approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009 (voir la décision 2009/18), le FNUAP a affecté des

ressources supplémentaires à la fonction évaluation et applique une stratégie qui vise à renforcer les capacités en matière d'évaluation et de gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'organisation.

85. Après avoir passé en revue ses systèmes de gestion axée sur les résultats, le FNUAP a élaboré un plan visant à rationaliser ces systèmes et à simplifier le déroulement des opérations. Le FNUAP a continué de mettre à jour ses systèmes de gestion axée sur les résultats en fonction des besoins du terrain et de l'organisation. Il a notamment proposé un système intégré de gestion des dossiers et des informations et mis à jour le système de gestion immobilière des bureaux de pays. Les bureaux régionaux ont indiqué qu'ils avaient mis en place des structures de gestion fondées sur une définition claire des rôles, des responsabilités et des lignes hiérarchiques, afin d'assurer une réalisation et un suivi efficace des activités de programmation, financières et opérationnelles. Pour améliorer la gestion des risques, un poste consacré à la gestion des risques de l'organisation a été créé et une stratégie en la matière est en cours d'élaboration. Les bureaux du FNUAP ont indiqué que la coordination avec les partenaires s'était intensifiée tant pour ce qui est de la définition des activités que de la structure liens/résultats entre les activités et les résultats escomptés. Toutefois, il faut continuer de chercher des solutions aux problèmes rencontrés, notamment en simplifiant et en rationalisant les obligations en matière de présentation de l'information et en combinant plusieurs mesures d'analyse et d'atténuation des risques au sein d'un cadre général d'action cohérent. Le renforcement des activités d'évaluation et de la gestion axée sur les résultats sont au premier rang des priorités du FNUAP en 2010.

Tableau 13

Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 1 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage d'unités administratives du FNUAP ayant réalisé au moins 75 % des produits du plan de gestion	84 %	95 %	92 %
Grandes étapes dans le renforcement des capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats	Mise au point d'une méthode permettant de donner des orientations au personnel au sujet de la gestion axée sur les résultats	Formation de 100 % des gestionnaires à tous les niveaux Formation de 85 % de tous les administrateurs	75 % des bureaux de pays signalent que le personnel a suivi un apprentissage ou une formation relatifs à la gestion axée sur les résultats*.

* Le pourcentage exact des membres du personnel ayant reçu une formation à la gestion axée sur les résultats sera déterminé lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

86. **Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 2 : Assurance que l'exécution du programme du FNUAP aux niveaux national, régional et mondial est axée sur les résultats et de haute qualité.** En 2009, plusieurs initiatives ont été mises en place afin de renforcer la qualité de la programmation du FNUAP. Au niveau mondial, le FNUAP a créé un groupe consultatif technique externe qui a pour mission de solliciter des avis et des directives afin d'améliorer la

pertinence et la cohérence de son programme mondial et régional. De plus, des comités consultatifs régionaux externes ont été créés dans certaines régions. Les bureaux régionaux du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient apporté des contributions stratégiques à des étapes cruciales des cycles de programmation dans leurs régions respectives, notamment pendant l'examen annuel et à mi-parcours, afin que les activités menées au titre du programme régional complètent celles qui sont menées au niveau national. À l'échelon des pays, 91 % des bureaux du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient atteint plus de 75 % des objectifs annuels, ce qui représente un progrès important, le niveau de référence étant de 51 % en 2007. Les bureaux du FNUAP ont redoublé d'efforts pour renforcer le contrôle de l'exécution des programmes afin que l'exécution des initiatives annuelles soit de qualité. Certaines initiatives ont visé le renforcement des capacités par l'intermédiaire d'agents de liaison dans les pays et ces fonctions ont notamment été assurées par des Volontaires des Nations Unies (Éthiopie, Rwanda) ; l'élaboration de listes de contrôle des programmes menés dans certains pays à utiliser lors de visites d'inspection sur le terrain (Afghanistan, Myanmar, Thaïlande) ; la mise en place de dispositifs de suivi des visites de contrôle (Chine, Géorgie) ; et des visites de contrôle communes (Gambie, Ghana, Zambie). Le FNUAP a élaboré au Népal un dispositif en ligne novateur qui permet de transmettre des renseignements et d'assurer un suivi. Toutefois, l'insuffisance des fonds consacrés au contrôle des capacités à l'échelon des pays et à la formulation de repères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des produits reste problématique.

87. L'appui du FNUAP à la coopération Sud-Sud est de plus en plus important. En 2009, dépassant les objectifs fixés dans le plan stratégique, les bureaux de pays ont indiqué qu'ils avaient mené 409 initiatives Sud-Sud visant à diffuser les enseignements tirés de l'expérience et les connaissances afin de renforcer les capacités nationales. Toutefois, il faut réunir et diffuser les données relatives aux pratiques optimales et aux résultats de la coopération Sud-Sud. Pour renforcer la diffusion des connaissances, le FNUAP a appliqué une nouvelle stratégie de gestion des connaissances en coordination avec sa stratégie de communication interne. Une plate-forme accessible en ligne centralisant la diffusion des connaissances et les communications au niveau institutionnel est en cours d'élaboration et comportera des dispositifs novateurs pour les réseaux sociaux et l'interaction entre groupes, ainsi qu'une bibliothèque en ligne. Le FNUAP a de plus en plus recours aux séminaires en ligne, qui lui permettent d'atteindre efficacement et à moindre coût un public plus important. L'intégration sur le plan de la programmation et des opérations s'est améliorée grâce à la nouvelle planification commune et à la formulation, pour les fonds thématiques pour la santé en matière de sexualité et de procréation, de directives sur la présentation des rapports. Le renforcement de cette approche intégrée se poursuivra en 2010.

Tableau 14
Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 2 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Proportion de programmes nationaux, régionaux et mondiaux ayant atteint au moins 75 % des objectifs annuels	51 % des bureaux de pays	75 % des bureaux de pays	91 % des bureaux de pays
Pourcentage de services du FNUAP ayant reporté sur l'exercice ultérieur des ressources de base du programme d'un montant inférieur à 10% du plafond (compte tenu de la définition de l'indicateur, les services du FNUAP désignent principalement les bureaux de pays)	77 %	90 %	81,6 %
Nombre d'initiatives Sud-Sud fournissant des connaissances et des activités d'apprentissage et de formation à l'appui du renforcement des capacités nationales	102	Au moins 255	409

88. **Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 3 : Le FNUAP garde à son service un personnel motivé et compétent.** L'une des priorités du FNUAP est d'investir afin de renforcer les capacités de son personnel, d'assurer sa sécurité et d'entretenir sa motivation. Les divisions et les bureaux du FNUAP ont décrit les différentes mesures prises pour renforcer la gestion des ressources humaines tout au long de l'année. Les résultats de l'enquête mondiale réalisée auprès du personnel en 2008 (voir le document publié sous la cote DP/FPA/2009/2, Part I) montrent que le FNUAP a remanié sa politique de récompense et de reconnaissance du mérite et les dispositions relatives à la fraude, à la responsabilisation, aux mesures disciplinaires et au harcèlement. Une enquête plus approfondie a été menée auprès du personnel en 2009 et les données recueillies à cette occasion seront prises en compte lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP.

89. Le mécanisme de sélection du personnel a été rationalisé par l'utilisation d'un nouvel outil de gestion des vacances de poste. D'importants changements ont été apportés à l'issue de la réforme des contrats et de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du personnel du système des Nations Unies. Le FNUAP a également réalisé des analyses importantes sur lesquelles il a fondé la planification stratégique, notamment sur les tendances dans les résultats du personnel, à partir des données provenant de son système novateur d'évaluation et d'amélioration des résultats et une analyse des départs à la retraite et des mouvements du personnel visant à définir les postes clefs et les cheminements de carrière. Il a créé un nouveau cadre pour les programmes de formation institutionnels qui a défini les possibilités d'apprentissage pour toutes les catégories de personnel dépendant de la grille des compétences du FNUAP. Un système qui permet de suivre la formation et la mise en valeur du personnel du FNUAP a été mis en place et sera lancé en 2010.

90. Le nouvelle structure de l'organisation a entraîné des mouvements de personnel et l'arrivée de nouveaux effectifs, ainsi qu'une perte de mémoire institutionnelle, certains cadres ayant quitté le FNUAP ou atteint l'âge de la retraite. Le FNUAP a donc remanié le programme d'accueil des nouvelles recrues et lancé la création de programmes d'apprentissage institutionnels axés sur les principes fondamentaux de la programmation et de la gestion axées sur les résultats. Le recrutement du personnel dans les lieux d'affectation où les conditions sont difficiles continue de poser problème.

Tableau 15

Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 3 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage de personnel satisfait de son travail et ayant la motivation nécessaire pour réussir	76 % des membres du personnel sont satisfaits de leur emploi.	Conserver un niveau de satisfaction et de motivation au moins équivalent	77 % des membres du personnel sont satisfaits de leur emploi.
	86 % ont pour motivation de contribuer à la réussite du FNUAP.		88 % ont pour motivation de contribuer à la réussite du FNUAP.
	Source : enquête mondiale menée en 2006 auprès du personnel		Source : enquête mondiale menée en 2008 auprès du personnel
Durée du processus de recrutement, depuis la publication de l'avis de vacance de poste jusqu'à l'offre provisoire d'emploi	Personnel international : 6 mois	Personnel international : 4 mois	Personnel international : 4 à 5 mois
	Personnel local : 4 mois	Personnel local : 3 mois	Personnel local : données non disponibles

B. Partenariats

91. **Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 4 : Établir et développer des partenariats efficaces assurant la défense et la promotion du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).** Le FNUAP a établi des partenariats dynamiques avec différentes parties prenantes dans les domaines suivants : sensibilisation, concertation sur les politiques à mener, prestation de services, création de capacités et mobilisation de ressources en vue de l'application du programme de la CIPD. En 2009, la principale opération de sensibilisation menée par le FNUAP a porté sur la célébration du quinzième anniversaire de la CIPD. Le Fonds a pu lancer de nouveaux partenariats à cette occasion, notamment avec des associations religieuses et des organisations de la société civile. Les nombreuses réunions qui ont été organisées en 2009, notamment une manifestation commémorative tenue par l'Assemblée générale, des réunions régionales, un forum des organisations non gouvernementales tenu à Berlin, coparrainé par le Gouvernement allemand, une réunion de haut niveau sur la santé maternelle (objectif 5 du Millénaire pour le développement), coparrainée par le Gouvernement néerlandais, et la conférence internationale des parlementaires sur l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement, tenue à Addis-Abeba, ont permis de renforcer les partenariats et l'engagement en faveur des buts et des principes de la CIPD. Les textes et les produits issus de 15 réunions sur la CIPD, dont des rapports intitulés « Healthy Expectations – Celebrating Achievements of the Cairo Consensus and Highlighting the Urgency for Action » et « Adding It Up: The Costs and Benefits of Investing in Family Planning and Maternal and Newborn Health », seront utilisés dans les domaines de la sensibilisation, de la concertation sur les politiques à mener et pour établir des partenariats à tous les niveaux.

92. L'initiative mondiale pour la santé menée par le FNUAP a facilité le positionnement stratégique des groupes de base et des groupes de travail du Partenariat international pour la santé et la coordination entre eux, ainsi que le déroulement du compte à rebours 2015. Les partenariats H4 ont été renforcés à l'échelon des pays, notamment en République démocratique du Congo et au Nigéria, où le FNUAP a établi des partenariats avec l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale afin d'y réaliser une analyse commune de la situation sur le plan de la santé maternelle. Les bureaux de pays du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient diversifié et élargi leurs partenariats à de nouveaux partenaires d'exécution, dont des associations religieuses. Au Botswana, le FNUAP a établi un partenariat avec le Botswana Council of Churches et dialogué avec des dirigeants des églises et avec des communautés religieuses sur la santé procréative et sexuelle. Parmi les exemples novateurs de collaboration avec le secteur privé, on compte notamment des partenariats avec des banques et des entreprises visant à appuyer l'application des objectifs de la CIPD. En collaboration avec des parlementaires, des premières dames, des forums de partenaires de développement et des associations religieuses, les bureaux du FNUAP ont mené des activités de sensibilisation au programme de la CIPD.

93. D'après les résultats de l'enquête indépendante menée en 2008 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN)⁵, les équipes du MOPAN dans les neuf pays étudiés ont considéré que le FNUAP disposait d'atouts pour ce qui était des activités de sensibilisation, de l'harmonisation de ses activités avec les stratégies nationales de développement menées par les gouvernements partenaires, de la coordination interinstitutions et de l'harmonisation à l'intérieur du système des Nations Unies. De même, les premiers résultats de l'enquête que le FNUAP a menée en 2010 auprès de ses partenaires indiquent qu'il est considéré comme un « partenaire important » par 90 % des personnes interrogées, selon lesquelles la contribution du FNUAP dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation, notamment la lutte contre le VIH/sida, était « très efficace » ou « efficace ». Toutefois, il faut continuer de renforcer les partenariats afin d'accélérer l'action menée pour la santé maternelle et la planification familiale en vue de la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement. Le FNUAP s'appuiera sur les dispositions de la résolution historique 11/8 du Conseil des droits de l'homme, adoptée en 2009, dans laquelle le Conseil a reconnu que la mortalité et la morbidité maternelles posaient des problèmes urgents dans le domaine des droits de l'homme, et sur la création du Réseau d'hommes influents dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », lancée par le Secrétaire général de l'ONU (voir également <http://www.un.org/en/women/endviolence/about.shtml>).

⁵ Voir aussi <http://www.mopanonline.org/publications/4>.

Tableau 16
Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 4 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage de personnes interrogées considérant que le FNUAP est efficace dans le domaine de la sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement	65 % Source : enquête du MOPAN, 2005	80 %	D'après le MOPAN, la grande majorité des équipes de pays du Réseau apprécient les activités de sensibilisation que le FNUAP mène dans les domaines relevant de sa mission. Source : enquête du MOPAN, 2008
Pourcentage des principaux partenaires mondiaux du FNUAP qu'il considère comme efficaces ou très efficaces dans la promotion du programme d'action de la CIPD	Partenaires très efficaces : 38 % Partenaires efficaces : 57 % Partenaires assez efficaces : 5 %	Partenaires très efficaces : 42 % Partenaires efficaces : 53 % Partenaires assez efficaces : 5 %	Partenaires efficaces et très efficaces : 84,4 % Note : Pourcentage modifié pour inclure davantage de partenaires, chiffre non comparable aux années précédentes

94. Cadre de gestion axée sur les résultats, produit 5 : Assurer le rôle moteur du FNUAP et sa participation active à la réforme des Nations Unies. Guidé par les recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, le FNUAP a mis à jour, en 2009, sa stratégie relative à la réforme des Nations Unies. Les résultats des activités pilotes du FNUAP dans les huit pays choisis ont été très fructueux et, d'une manière générale, la réforme des Nations Unies a constitué un cadre propice à l'application du Programme d'action de la CIPD en tant que partie intégrante des stratégies de développement nationales. De plus, le FNUAP s'est employé très activement à promouvoir la mise en conformité des pratiques de fonctionnement à l'échelon des pays. Les difficultés qui subsistent sont principalement liées à la mobilisation de ressources et à l'ampleur de la charge de travail pendant les premières étapes de la campagne « Unis dans l'action ». Les bureaux du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient participé activement et facilité les activités menées par les groupes de travail de l'ONU pour des initiatives ou des produits communs. Il préside des groupes de travail dans de nombreux domaines et en assure la coordination. Ainsi, au Cameroun, aux Fidji, au Ghana, au Malawi, au Niger et au Sénégal, entre autres, le FNUAP préside ou copréside les groupes de travail de l'équipe de pays des Nations Unies. Au Kenya, il copréside trois des six groupes de travail chargés de questions thématiques du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et, dans plusieurs pays, dont l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, les Fidji, la République islamique d'Iran et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il préside le groupe de travail sur l'égalité des sexes. Toutefois, les bureaux de pays ont indiqué qu'en raison de la taille des bureaux du FNUAP à l'échelon national et de leur dotation en effectifs, il n'est pas toujours possible de le représenter efficacement dans les instances importantes. Le personnel a indiqué que mettre au point le « plan unique » tout en continuant d'appliquer le plan actuel

entraînait une charge de travail excessive. Les directives simplifiées du PNUAD, élaborées en 2009 avec l'appui du FNUAP, entre autres, devraient alléger certains des coûts des opérations liées à la planification des programmes. En dépit des limitations, les bureaux du FNUAP ont indiqué que 221 programmes communs étaient en cours d'exécution en 2009, ce qui dépassait l'objectif fixé dans le cadre de résultats de gestion. De plus, dans 93 % des cas, les programmes communs ont été considérés comme étant pleinement conformes aux priorités nationales et, dans 85 % des cas, on a considéré que les programmes communs tenaient pleinement compte du programme d'action de la CIPD (pour plus de précisions, voir le tableau 17).

Tableau 17
Participation du FNUAP aux programmes communs, 2009

Nombre total de programmes communs en cours d'exécution dans les domaines de la santé procréative, de la population et du développement et de l'égalité des sexes, entre autres	221
Accès aux services de planification familiale et utilisation de ces services	4
Accès des jeunes à la santé sexuelle et procréative	13
Accès aux services de santé maternelle	23
Demande et utilisation des services relatifs au VIH et aux infections sexuellement transmissibles (STI)	25
Promotion des droits relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation et demande dans ce domaine	13
Nouveaux problèmes relatifs à la population et au développement	5
Droits et besoins des jeunes	23
Évolution et liens sur le plan démographique	14
Données pour le développement relatives à la population, à la situation des femmes et à la santé en matière de sexualité et de procréation	13
Égalité des sexes et droits de l'homme dans les politiques	23
Égalité des sexes, droits en matière de procréation et autonomisation	10
Systèmes et dispositifs de défense des droits de l'homme	11
Mesure de lutte contre la violence sexiste	32
Autres	12

95. La proximité géographique entre les bureaux régionaux du FNUAP et les organismes apparentés a facilité leur participation active à la réforme des Nations Unies. Tous les bureaux régionaux du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient activement participé aux équipes de directeurs régionaux. Le FNUAP a joué un rôle de premier plan dans les cas suivants : dans la région des États arabes, qui dirige le groupe d'appui des pairs sur l'assurance qualité, le FNUAP a participé à l'élaboration de la stratégie des équipes de directeurs régionaux dans ce domaine; dans la région de l'Asie et du Pacifique, le FNUAP a apporté une contribution importante à la mise au point des outils d'assurance qualité du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et dirigé les travaux des groupes de travail interinstitutions sur l'égalité des sexes, les données et le VIH/sida; dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, le FNUAP a contribué à l'élaboration des directives

du GNUM visant à simplifier le déroulement du PNUAD; et, dans la région de l'Afrique, le FNUAP a joué un rôle moteur en contribuant à l'amélioration des fonctions et de la structure des équipes de directeurs régionaux. En adhérant à la réforme, le FNUAP s'est donné un rôle de chef de file parmi les organismes des Nations Unies, qu'illustrent la participation et la direction d'importants groupes thématiques.

Tableau 18

Cadre de résultats de gestion, produit 5 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Nombre de programmes menés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies	143 <i>Source</i> : rapports annuels des bureaux de pays	180	221
Grandes étapes de l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion sur les pratiques de fonctionnement	Adoption du plan de travail du Comité de haut niveau sur la gestion relatif aux pratiques de fonctionnement	Application du plan de travail du Comité de haut niveau sur la gestion relatif aux pratiques de fonctionnement	Grandes étapes (2009) : <ul style="list-style-type: none"> – Progrès réalisés dans la coordination des opérations d'achat à l'échelon des pays; – Mise en place, à titre expérimental, d'une structure commune pour les services informatiques et télématiques; – Lancement du projet Qualifications des fournisseurs; – Grâce à la poursuite d'efforts intensifs auprès des donateurs, des contributions d'un montant total de 8,8 millions de dollars ont été recueillies à l'échéance de février 2010; – En 2010 le FNUAP a codirigé une mission conjointe de haut niveau du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUM sur les pratiques de fonctionnement.

96. Cadre de résultats de gestion, produit 6 : Amélioration de la responsabilisation quant aux résultats obtenus à tous les niveaux. Conformément à son cadre de responsabilisation (DP/FPA/2007/20), le FNUAP a continué de renforcer le contrôle des résultats obtenus à tous les niveaux.

97. En 2009, une attention particulière a été accordée à l'information et à la formation du personnel sur le plan de la déontologie afin de sensibiliser le personnel

aux normes de déontologie et d'inciter le personnel et la direction à coopérer avec le Bureau de la déontologie afin de promouvoir une culture d'intégrité au FNUAP. Dans ce cadre, le FNUAP a lancé, fin 2009, un cours de formation en ligne intitulé « Ethics, integrity, and anti-fraud: Setting the standards at UNFPA ». Fin 2009, 67 % du personnel du FNUAP avait suivi cette formation. Conformément aux dispositions de la section 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système: organes et programmes dotés d'une administration distincte » (ST/SGB/2007/11), le rapport du FNUAP sur la déontologie (2009) a été examiné par le Comité de déontologie des Nations Unies. Le Comité a confirmé les conclusions de ce rapport et reconnu le dynamisme avec lequel la Directrice exécutive du FNUAP avait encouragé l'instauration d'un esprit déontologique et d'une culture d'intégrité dans cette organisation, illustré par le ferme soutien qu'elle a apporté aux activités menées par le Bureau de la déontologie dans ce domaine. Il a également pris note des initiatives lancées par le Bureau de la déontologie afin de sensibiliser le personnel aux principes de déontologie et d'intégrité, notamment en organisant des cours sur la déontologie et d'autres activités connexes pendant la période examinée.

98. Afin de renforcer les programmes de lutte contre la fraude et les contrôles à cette fin, le FNUAP met au point un système informatique d'analyse des données d'investigation. Il met également au point une page intranet consacrée à la lutte contre la fraude et à la sensibilisation aux manquements afin de lutter contre ces problèmes.

99. La Division des services de contrôle interne du FNUAP a mené 12 contrôles sur le terrain et trois au siège sur l'exécution nationale, les fonds d'affectation spéciale thématiques et les services de voyage. Au total, 295 recommandations ont été formulées au titre des cinq catégories de risque: externe, relations, personnes, processus et risques inhérents aux technologies. En appliquant une procédure efficace et rationalisée, il sera possible de donner effet aux recommandations dans les 24 mois suivant la fin du contrôle. Les bureaux régionaux du FNUAP ont indiqué qu'ils avaient fait des efforts particuliers pour observer les mesures prises par les bureaux de pays afin de donner effet aux conclusions et aux recommandations formulées à l'issue des contrôles.

100. D'après les conclusions de l'étude de la qualité des évaluations réalisée par la Division des services de contrôle interne en 2009, un renforcement s'impose dans ce domaine. Le nombre de rapports présentés au titre de l'étude de la qualité des évaluations a diminué et d'importants problèmes de qualité se posent en ce qui concerne le respect des critères établis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'évaluation. Toutefois, des progrès ont été enregistrés dans l'intégration de la problématique hommes-femmes. L'application de la nouvelle politique d'évaluation du FNUAP devrait permettre d'augmenter le nombre des évaluations et d'améliorer la qualité de ces évaluations. Pour remédier aux problèmes repérés dans l'évaluation, le FNUAP a élaboré un plan biennal institutionnel d'évaluation, mis en place des mécanismes de suivi et revu ses directives en matière d'évaluation.

Tableau 19
**Cadre de résultats de gestion, produit 6 : Indicateurs actualisés
 du plan stratégique**

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Grandes étapes de l'application du cadre de responsabilisation du FNUAP (décision 2007/40)	Le cadre de responsabilisation du FNUAP a été mis en place et peut à présent le guider dans l'amélioration de la responsabilisation.	Cadre de responsabilisation appliqué intégralement	100 % du personnel appelé à présenter une déclaration de situation financière l'a fait pendant la période de déclaration 2009 de l'année civile 2008. 67 % du personnel a suivi la formation obligatoire en ligne sur la déontologie, l'intégrité et la lutte contre la fraude. La politique d'évaluation a été élaborée et adoptée par le Conseil d'administration.
Pourcentage des plans de travail et des rapports d'évaluation et de notation du personnel réalisés dans les délais	80 %	95 %	95 %

101. Cadre de résultats de gestion, produit 7 : Assurer des ressources durables pour le FNUAP. Le FNUAP a dépassé les objectifs fixés en matière de financement pour les ressources de base et autres ressources en 2009. Il a obtenu des engagements pluriannuels de 54 pays et reçu de 19 donateurs des contributions de base d'un montant supérieur à 1 million de dollars. En raison de la crise financière, le chiffre visé (21) n'a pas été atteint. En 2009, le FNUAP a proposé une version actualisée de la trousse d'information relative à la mobilisation de ressources, dans laquelle des directives et informations sont fournies aux bureaux de pays. De plus, grâce à la mise au point d'un nouvel outil de contrôle des accords conclus avec les donateurs, il sera possible de surveiller d'étape en étape la présentation des informations aux donateurs.

102. Plusieurs bureaux du FNUAP aux échelons régional et national ont mené des actions axées sur la mobilisation des ressources, notamment en organisant des simulations de systèmes d'information sur les donateurs et des ateliers sur la mobilisation de ressources et en consacrant des séances des réunions de planification régionale à cette question. De nombreux bureaux de pays ont indiqué qu'ils avaient élaboré des plans et des stratégies de mobilisation des ressources par pays. Certains bureaux de pays, notamment en Éthiopie, en Géorgie, en Namibie et aux Philippines, ont indiqué qu'ils avaient dépassé les objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources et mis l'accent sur la mise en place de mécanismes et le renforcement de la gestion et du contrôle des programmes. Toutefois, en 2009, plusieurs bureaux se sont heurtés aux difficultés liées à la crise financière mondiale, qui a également entraîné une diminution générale des recettes du FNUAP au titre du cofinancement. Des ressources ont été recueillies pour certains domaines dans

lesquels le FNUAP a un avantage comparatif, dont la réalisation de recensements au Ghana, aux Fidji, au Kenya, au Kirghizistan et au Pakistan. Dans le cadre de l'effort général réalisé en faveur de la participation du secteur privé, le FNUAP a mis en place un partenariat novateur avec une entreprise mondiale de confection (H&M) et obtenu un soutien financier pour les activités que mène le Réseau électronique d'information pour l'éducation des jeunes par leurs pairs (Y-PEER) au Bahreïn, en Égypte, à Oman et en Turquie.

103. Plusieurs bureaux de pays ont considéré comme une pratique rationnelle le fait de collaborer avec des organismes des Nations Unies aux fins de la mobilisation de fonds dans le cadre de la programmation conjointe. En 2009, une proportion accrue des ressources du FNUAP ont été collectées grâce au mécanisme de financement commun des Nations Unies. Des pays tels que la République démocratique populaire lao et le Népal ont considéré que, grâce à ces mesures conjointes, ils avaient économisé des ressources et du temps et évité les doubles emplois. Les organismes avaient également mis en commun leurs ressources et leurs compétences.

104. En 2009, les effets de la crise financière mondiale ont été l'un des principaux obstacles aux efforts visant à mobiliser des ressources. La prévisibilité reste un critère très important, notamment lors de la mise en place de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de fonds destinés à la promotion de la cohérence et d'initiatives conjointes de collecte de fonds. Les autres problèmes sont notamment les retards enregistrés dans le versement des fonds et la faiblesse des taux d'exécution. Le FNUAP a élaboré une stratégie générale de mobilisation des ressources, qui entrera en vigueur en 2010, afin de favoriser une démarche plus cohérente en matière de mobilisation des ressources.

Tableau 20

Cadre de résultats de gestion, produit 7 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage de donateurs (contributions égales ou supérieures à 1 million de dollars) qui ont maintenu ou accru leurs contributions aux ressources de base en monnaie nationale par rapport à l'année précédente	100 % Source : statistiques du FNUAP	Le pourcentage de 100 % est assuré.	Le FNUAP a obtenu des engagements pluriannuels de 19 importants bailleurs de fonds, dont les contributions respectives ont été supérieures à 1 million de dollars comparé à 21 bailleurs de fonds, soit un résultat légèrement inférieur aux prévisions initiales).
Pourcentage des objectifs du plan stratégique annuel atteints 100 % des objectifs du plan de financement pluriannuel	100 % des objectifs du plan de financement pluriannuel	100 % des objectifs du plan stratégique	>100 %

105. Cadre de résultats de gestion, produit 8 : Amélioration de la gestion des ressources sous la gestion du FNUAP. En 2009, le FNUAP a mieux orienté les ressources qu'il gérait, particulièrement en ce qui concerne l'exécution nationale et les recommandations des auditeurs. En faisant une règle de la présentation de rapports mensuels justifiant les dépenses, il a obtenu que les bureaux de pays gèrent plus rigoureusement les ressources financières. Le contrôle des transferts d'espèces aux partenaires d'exécution a été renforcé en fournissant aux bureaux de pays des directives détaillées sur leurs fonctions et responsabilités. Une utilisation prudente des ressources du budget d'appui biennal a permis de faire des économies qui ont été réaffectées aux activités de programme. Les dépenses réalisées au titre du budget d'appui biennal ont été contrôlées plus strictement afin d'éviter un dépassement de crédits à la rubrique Voyages. Les procédures d'achat ont été renforcées et le système électronique du Comité de contrôle des marchés a permis d'administrer plus efficacement la procédure d'examen. Les risques de fraude ont été réduits en externalisant les responsabilités liées à la gestion du portefeuille de fournisseurs. À l'issue d'un examen approfondi, les contrôles internes du FNUAP ont été renforcés et mis en conformité avec les pratiques de référence d'autres organismes grâce à des révisions du Règlement financier et des règles de gestion financière, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration. Le Groupe de l'exécution nationale du FNUAP a mis au point un nouveau système électronique qui permet une gestion plus efficace et plus approfondie des audits de l'exécution nationale et du suivi des recommandations d'audit.

106. Les bureaux régionaux du FNUAP ont indiqué qu'ils s'employaient à améliorer la gestion générale des fonds, tant au niveau régional qu'à celui des pays. Ils ont notamment instauré, avec les bureaux de pays, un suivi périodique de l'application des recommandations d'audit afin d'améliorer le suivi et le contrôle financier et pris des mesures pour réduire les risques liés à la gestion des ressources financières. Des efforts ont été faits pour que la distribution et la redistribution de fonds supplémentaires s'effectuent sans retard. Le contrôle des dépenses des programmes de pays et régionaux a mis l'accent sur le respect des plafonds et des crédits au niveau des produits. L'examen périodique des taux d'exécution et des comptes des fonds des opérations courantes a permis de contrôler et d'évaluer l'utilisation des ressources ordinaires et des autres ressources. Toutefois, les bureaux de pays ont indiqué que les retards enregistrés dans le versement des fonds collectés avaient retardé l'exécution des programmes de pays. L'un des problèmes signalés sur le plan de la gestion financière est le retard pris dans l'application de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) destinés aux partenaires d'exécution. De plus, en l'absence de systèmes bancaires complets, la gestion des espèces devient un problème important lorsque les moyens de gestion financière des partenaires d'exécution sont limités. On s'emploie à régler ce problème en Namibie, notamment en renforçant les capacités des partenaires d'exécution et en assurant un contrôle et une orientation permanents.

Tableau 21
**Cadre de résultats de gestion, produit 8 : Indicateurs actualisés
 du plan stratégique**

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Taux d'exécution de programmes pour les ressources de base et autres d'ici à la fin du troisième trimestre	Ressources ordinaires : 58,2 % Autres ressources : 48,1 % Source : rapport Atlas	Ressources ordinaires : 70 % Autres ressources : 70 %	Ressources ordinaires : 64,8 % Autres ressources : 56,6 %
Répartition des ressources entre les programmes mondiaux, régionaux et de pays conforme au cadre intégré de gestion des ressources du plan stratégique	Plan de financement pluriannuel 2004-2007 : Programmes de pays : 54,2 % Programmes mondiaux et régionaux : 10,8 %	Plan stratégique : Programmes de pays : 56,8 % Programmes mondiaux et régionaux : 11,1 %	Programmes de pays : 50,8 % Programmes mondiaux et régionaux : 13,6 %

107. Cadre de résultats de gestion, produit 9 : Le FNUAP deviendra une organisation axée plus fortement sur l'extérieur. La nouvelle structure organisationnelle du FNUAP permet de donner une place centrale aux préoccupations de chaque pays dans les activités, les processus et la culture du Fonds et de faire en sorte que les décisions prises par la direction répondent aux besoins des bureaux de pays. L'enquête mondiale réalisée auprès du personnel en 2008 a montré que le personnel avait une perception positive de l'importance que l'équipe dirigeante attache aux bureaux de pays et du soutien qu'elle leur apporte. D'après 75 % du personnel, l'équipe dirigeante veut assurer un appui continu. Soixante pour cent des personnes interrogées (contre 53 % en 2006) ont estimé que lorsque la direction prenait des décisions, on pouvait s'attendre à ce qu'elle place l'intérêt supérieur du FNUAP avant celui d'unités individuelles.

Tableau 22
Appui aux pays fourni par les bureaux régionaux

<i>Domaines dans lesquels les bureaux régionaux ont fourni un appui aux pays</i>	<i>Nombre de bureaux de pays</i>	<i>Pourcentage de distribution de l'appui</i>
Orientation stratégique CCA /UNDAF, élaboration et mise en œuvre du programme de pays	42	34,7
Contribution technique au processus de programmation	85	70,2
Coordination des apports d'autres divisions du siège pour améliorer la qualité de la programmation	55	45,5
Examen commun de la pertinence et de l'efficacité des projets et des programmes	28	23,1
Appui aux activités de suivi et d'évaluation des programmes de pays	49	40,5
Appui politique pour aider à mieux situer le programme de pays dans le développement national	36	29,8
Appui à l'équipe de pays des Nations Unies	33	27,3

<i>Domaines dans lesquels les bureaux régionaux ont fourni un appui aux pays</i>	<i>Nombre de bureaux de pays</i>	<i>Pourcentage de distribution de l'appui</i>
Autres	33	27,3
Tout type d'appui signalé	121	100,0

108. Les bureaux régionaux du FNUAP ont considéré que le fait d'être situés sur le terrain et à proximité des pays et des partenaires régionaux avait contribué à l'intensification des échanges et permis de répondre collectivement et plus efficacement aux besoins des pays. Les bureaux régionaux peuvent également surveiller de près la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain et ses effets sur la programmation et sur la sécurité du personnel. La manière dont l'appui est fourni aux bureaux de pays a également changé. Dans toutes les régions, le FNUAP se fonde plus ou moins sur cette nouvelle approche pour fournir un appui intégré aux pays sur les plans technique et de la programmation. Toutes les demandes ont été réunies selon une formule de « guichet unique », puis elles ont été examinées conjointement et un plan d'action a été adopté. Le FNUAP a également fait en sorte que la couverture médiatique coïncide plus stratégiquement avec les manifestations et les thèmes importants aux échelons national et régional.

109. Les bureaux régionaux ont institutionnalisé des débats approfondis sur les programmes de pays qui s'inscrivent dans un nouveau cycle du PNUAD, entretiens au cours desquels sont examinées des questions politiques, de programmation, techniques, opérationnelles ou relatives aux ressources humaines et des propositions intégrées d'intervention formulées. Grâce à une concertation quotidienne, les membres du personnel s'occupant de différents aspects des besoins des pays ont acquis une compréhension plus approfondie et une vue d'ensemble des problèmes à régler, ce qui a amélioré la qualité des interventions et des mesures de suivi. Se trouvant désormais à proximité des pays, le personnel a pu y effectuer des séjours plus courts et s'y rendre plus rapidement que les années précédentes. Comme on peut le voir au tableau 22, un soutien régional a été fourni dans de nombreux domaines, tels que la gestion des bureaux, des programmes et des changements, l'efficacité de l'aide ou les ressources humaines. Toutefois, la ponctualité et la qualité de l'aide fournie doivent être améliorées si l'on veut s'orienter vers l'excellence. La transition vers une nouvelle structure organisationnelle n'est pas achevée et certains bureaux régionaux n'ont pas encore été établis. Toutefois, l'amélioration de l'ancrage sur le terrain ressort clairement des rapports régionaux.

Tableau 23

Cadre de résultats de gestion, produit 9 : Indicateurs actualisés du plan stratégique

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage de l'ensemble des postes financés par le budget d'appui biennal alloués au terrain	77 % Source : rapport Atlas	82 %	82 % (le pourcentage de postes du budget d'appui biennal alloués au terrain par rapport au nombre total de postes du budget du compte d'appui biennal est resté à 82 % en 2009.)

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence du plan stratégique</i>	<i>Objectif du plan stratégique</i>	<i>Données actualisées (2009)</i>
Pourcentage de personnes interrogées qui considèrent que les bureaux de pays du FNUAP ont sensiblement contribué à l'amélioration de la coopération avec les partenaires sur le terrain	37 % Source : étude du MOPAN, 2005	50 %	Dans l'ensemble, les équipes de pays du MOPAN considèrent que la contribution du FNUAP au dialogue avec les pouvoirs publics sur les politiques à mener est positive. Elles considèrent généralement que les dialogues bilatéraux avec les gouvernements ont été plus dynamiques. En 2008, l'étude menée par le MOPAN a également démontré que les équipes de pays considèrent que les apports du FNUAP aux groupes de travail des donateurs locaux sont importants.

V. Mise en place de la structure organisationnelle du FNUAP

110. La présente section fait le point sur la mise en place de la structure organisationnelle que le Conseil d'administration du FNUAP a approuvée à la deuxième session ordinaire de 2007 (voir décision 2007/43). En 2009, l'installation des systèmes d'exploitation dans les nouveaux locaux des bureaux régionaux a bien avancé. Si certains accords avec les pays hôtes n'ont pas encore été conclus et l'aménagement de certains locaux n'est pas encore achevé (Égypte, Kazakhstan, Sénégal et Thaïlande), par contre des progrès ont été faits dans de nombreux autres domaines. Les questions opérationnelles liées aux ressources humaines ont été réglées. Comme le Gouvernement slovaque a finalement renoncé à accueillir sur son territoire le bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, le FNUAP a transféré son personnel à New York en attendant de trouver un autre pays hôte. Quatre autres pays ont proposé d'accueillir le bureau régional sur leur territoire. On procède actuellement à la sélection de la ville qui conviendrait le mieux comme ville hôte, en se fondant sur des critères déjà établis, et le bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale est provisoirement établi à New York. De son côté, le bureau régional pour les États arabes est toujours établi temporairement à New York, en attendant que les derniers détails de l'accord avec l'Égypte, pays hôte, soient arrêtés.

111. Comme indiqué à la section concernant le produit 9 du cadre de gestion axée sur les résultats, les bureaux régionaux du FNUAP se sont bien adaptés à leur nouvel environnement; ils coopèrent activement avec les autres organismes des Nations Unies et fournissent des services d'appui intégrés plus complets qu'auparavant. On a également signalé des améliorations quant à l'appui des bureaux régionaux aux bureaux de pays, notamment le fait que les programmes de pays ont gagné en qualité, en pertinence et en efficacité. La prestation est plus

rapide bien qu'encore insuffisante. Il faut y voir la difficulté d'assurer à la fois l'assistance technique et l'appui au programme au niveau régional et de créer des réseaux d'experts pour répondre rapidement et ponctuellement aux besoins des régions.

112. Pour vérifier si la mise en place de la structure organisationnelle se déroule bien, le Fonds a établi un ensemble d'indicateurs (en utilisant des sources disponibles tels que les rapports annuels des bureaux de pays), notamment des indicateurs qui permettent d'évaluer la qualité des services d'appui assurés par les bureaux régionaux aux bureaux de pays. Le FNUAP les surveillera et les analysera tous les ans. Un examen complet sera également effectué dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique qui doit avoir lieu en 2011.

VI. Cadre intégré d'allocation des ressources

113. Les ressources, ordinaires et autres, consacrées aux trois domaines prioritaires du plan stratégique sont indiquées au tableau 24 ci-dessous, par résultat. L'examen statistique et financier de 2009 (DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1)] donne le détail des dépenses et des revenus du FNUAP en 2009, y compris les dépenses par sections de programme, régions et groupes de pays.

Tableau 24

Assistance du FNUAP par réalisations escomptées dans le plan stratégique*

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Population et développement	68,9	76,9	55,1	38,4
Réalisation 1.1 Évolution de la population	28,5	35,3	14,4	15,2
Réalisation 1.2 Droits et besoins multisectoriels des jeunes	7,1	3,5	3,8	3,5
Réalisation 1.3 Données sur l'évolution de la population, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida	28,0	27,7	35,9	18,4
Réalisation 1.4 Nouvelles questions de population	5,3	10,4	1,0	1,3
Santé et droits en matière de procréation	165,0	170,0	135,5	227,0
Réalisation 2.1 Promotion des droits en matière de procréation et stimulation de la demande relative à la santé sexuelle et procréative	30,1	47,5	39,6	95,6
Réalisation 2.2 Accès à des services de santé maternelle de qualité et utilisation de ces services	86,5	70,2	53,7	69,1
Réalisation 2.3 Accès à des services de planification familiale volontaire de qualité et utilisation de ces services	14,5	14,3	12,8	19,6

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	2008	2009	2008	2009
Réalisation 2.4 Demande de services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles de qualité et accès à ces services	16,6	16,6	18,2	22,7
Réalisation 2.5 Accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH et de la violence sexiste	17,3	21,4	11,2	20,0
Égalité des sexes	35,6	40,3	23,5	39,0
Réalisation 3.1 Égalité des sexes et droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, en particulier en matière de procréation	10,7	12,1	6,9	5,2
Réalisation 3.2 Promotion de l'égalité entre les sexes grâce à l'instauration d'un climat socioculturel porteur	12,5	10,1	3,8	7,4
Réalisation 3.3 Systèmes de protection des droits de l'homme	2,1	1,8	3,8	3,6
Réalisation 3.4 Mesures de lutte contre la violence sexiste	10,3	16,3	9,0	22,7
Coordination du programme et assistance	67,7	60,7	(0,7)	(2,0)
Total**	337,2	347,9	213,5	302,4

* Les données relatives à 2009 sont provisoires. Celles relatives à 2008 portent également sur des projets codés selon les codes budgétaires Atlas du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 du FNUAP, qui sont différents de ceux utilisés dans le plan stratégique pour 2008-2011. Par conséquent, les données de 2008 et de 2009 ne sont peut-être pas directement comparables.

** Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

VII. Examen à mi-parcours du plan stratégique et processus connexes

114. Dans sa décision 2009/16, le Conseil d'administration a prolongé jusqu'en 2013 le plan stratégique pour 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes pertinents mondiaux et régionaux, et a demandé au FNUAP de lui soumettre, à sa session annuelle en 2011, un examen à mi-parcours du plan stratégique. Le rapport sur l'examen à mi-parcours présentera une analyse cumulative pour la période 2008-2010. Par conséquent, l'examen à mi-parcours du plan stratégique prolongé (2008-2013) figurera dans le rapport annuel de 2010, qui sera présenté au Conseil d'administration à la session annuelle de 2011.

115. Compte tenu de la prolongation jusqu'à 2013 du plan stratégique, l'examen à mi-parcours réexaminera les cadres de résultats et réactualisera les objectifs correspondant aux indicateurs qui servent à évaluer les progrès réalisés au cours de la période 2008-2013. Le cadre intégré d'allocation des ressources sera également revu. Par ailleurs, le FNUAP s'emploiera, à la faveur de l'examen à mi-parcours, à

modifier ses orientations stratégiques, car l'environnement en matière d'aide et de développement a évolué.

VIII. Éléments de décision

116. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) *Prendre acte* des documents qui constituent le rapport de 2009 du Directeur exécutif : DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II);

b) *Se féliciter* des résultats et progrès exposés dans le présent rapport de 2009 du Directeur exécutif et *prendre note* des nouvelles informations qui lui ont été communiquées en 2009 sur les indicateurs de résultats relatifs à l'exécution du plan stratégique, conformément à la décision 2009/16;

c) *Prier* le Directeur exécutif de lui présenter, à la session annuelle de 2011, un rapport de synthèse pour 2010, contenant l'examen à mi-parcours du plan stratégique prolongé (2008-2013);

d) *Déclarer* qu'il importe d'accroître les contributions et de garantir la prévisibilité des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP, qui sont essentielles à ses activités; et *encourager* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

e) *Souligner* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que d'une augmentation de ses ressources de base, versées de manière prévisible, pour pouvoir mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement et à réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

Cadre de résultats concernant l'exécution du plan stratégique : actualisation des indicateurs (2009)

Domaine prioritaire : population et développement

Résultats	Indicateurs de résultats	Données initiales (2007)	Objectif (2011)	Progrès accomplis (2009)
1.1 Prise en compte de la dynamique démographique et de ses liens avec l'égalité des sexes, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida dans les politiques publiques, les plans de lutte contre la pauvreté et les cadres de dépenses	Proportion des politiques et plans nationaux de développement, y compris des stratégies de lutte contre la pauvreté, qui tiennent compte de la dynamique démographique, de la santé procréative, du VIH/sida et de l'égalité des sexes	72 % des plans et politiques tiennent compte des questions de population et de développement 70 % des plans et politiques tiennent compte des questions de santé sexuelle et procréative 69 % des plans et politiques tiennent compte de l'égalité des sexes	90 % des plans nationaux de développement nouvellement élaborés ou actualisés tiennent compte de ces questions	78,8 % des plans et politiques tiennent compte des questions de population et de développement 74,7 % des plans et politiques tiennent compte des questions de santé sexuelle et procréative 78 % des plans et politiques tiennent compte de l'égalité des sexes
	Ressources mobilisées pour les activités en matière de population • Au près des donateurs • Au près des pays en développement	7,4 milliards de dollars 23,1 milliards de dollars	Accroissement de 25 %	10,2 milliards de dollars 23,3 milliards de dollars
1.2 Intégration des droits et des besoins multisectoriels des jeunes dans les politiques publiques, les plans de lutte contre la pauvreté et exploitation du dividende démographique	Proportion de pays qui font une place aux besoins multisectoriels des jeunes dans leurs plans de développement et leurs stratégies de lutte contre la pauvreté	48,8 %	70 % des plans nationaux de développement nouvellement élaborés ou actualisés	58 %
	Proportion de pays qui mettent en place un plan de préparation aux situations d'urgence tenant compte des besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative	58,2 %	80 %	68,6 %
1.3 Collecte, analyse et utilisation des données relatives à la dynamique démographique, à l'égalité des sexes, aux jeunes, à la	Proportion de pays qui ont mené à bien le cycle de recensement de la population et du logement de 2010 comme prévu	13,3 %	85 %	31 %

Domaine prioritaire : population et développement

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données initiales (2007)</i>	<i>Objectif (2011)</i>	<i>Progrès accomplis (2009)</i>
santé sexuelle et procréative et au VIH/sida aux niveaux national et infranational pour concevoir des politiques et programmes pour suivre leur application	Proportion de pays qui ont effectué une enquête nationale sur les ménages ou sur un autre thème en prenant en compte les questions relatives à la CIPD	83,2 %	Accroissement de 10 %	94 %
	Proportion de plans nationaux de développement qui incluent des indicateurs et des objectifs assortis de délais provenant de bases de données nationales ou infranationales	86,3 %	90 % des plans nationaux de développement nouvellement élaborés ou actualisés	82,3 %
1.4 Incorporation des nouvelles questions de population, en particulier les migrations, l'urbanisation, le changement de la structure par âge (passage à l'âge adulte, vieillissement) et l'environnement dans les programmes de développement mondiaux, régionaux et nationaux	Proportion de plans nationaux de développement et de stratégies de lutte contre la pauvreté qui s'attaquent aux nouvelles questions de population	55,7 %	80 % des plans nationaux de développement nouvellement élaborés ou actualisés	64 %

Domaine prioritaire : santé et droits en matière de procréation

Résultats	Indicateurs de résultats	Données initiales	Objectif	Progrès accomplis
2.1 Promotion des droits en matière de procréation, stimulation de la demande relative à la santé sexuelle et procréative et intégration de l'ensemble minimal de mesures de santé sexuelle et procréative, concernant notamment les produits et le personnel de santé, dans les politiques publiques de développement et les cadres d'action humanitaire, et renforcement du suivi de leur mise en œuvre	Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (pays en développement)	11,1 % (2005)	7 %	11,2 % (2007)
	Proportion de situations de crise humanitaire et d'après crise où l'ensemble minimal de services initiaux a été mis en œuvre	57,9 %	65 %	72,2 %
2.2 Amélioration de l'accès à des services de santé maternelle de qualité et accroissement du recours à ces services visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles, y compris la prévention des avortements non médicalisés et la prise en charge de leurs complications	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	63,1 %	85 %	65,7 % (2008)
	Proportion de pays ayant un taux d'accouchement par césarienne inférieur à 5 %	67,8 % (en milieu rural)	50 % (en milieu rural)	59,6 % (en milieu rural)
		27,1 % (en milieu urbain)	20 % (en milieu urbain)	17,5 % (en milieu urbain)
2.3 Amélioration de l'accès des individus et des couples aux services de planification familiale volontaire et augmentation du recours à ces services en fonction de l'intention de procréer	Taux d'utilisation de la contraception (méthodes modernes)	56,1 % (2003)	66 %	56,1 % (2007)
	Proportion de pays où les centres de santé offrent au moins trois méthodes de contraception modernes	32,9 %	40 %	34,6 %
2.4 Accroissement de la demande de services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles de qualité, ainsi que de l'accès et du recours à ces services, en particulier chez les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables, notamment les populations dont la situation humanitaire est préoccupante	Pourcentage de jeunes bien informés des méthodes de prévention du VIH/sida	38 % des filles; 40 % des garçons	95 %	
	Utilisation de préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque	27 % des femmes; 33 % des hommes	80 %	
	Pourcentage de travailleurs du sexe ayant accès à des programmes de prévention du VIH	60 %	80 %	
	Pourcentage de femmes enceintes séropositives qui sont mises sous traitement antirétroviral afin de réduire les risques de transmission mère-enfant	33 % des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire	80 %	45 %
2.5 Amélioration de l'accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH et de la violence sexuelle ainsi qu'à un enseignement pratique de l'hygiène sexuelle et procréative adapté à chaque sexe, dans le cadre d'une stratégie plurisectorielle globale de développement des jeunes	Proportion de pays où l'enseignement pratique et adapté à chaque sexe de l'hygiène sexuelle et procréative et de la prévention du VIH figure au programme de l'enseignement secondaire	30 %	40 %	36,4 %

Domaine prioritaire : Égalité des sexes

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données initiales</i>	<i>Objectif</i>	<i>Progrès accomplis</i>
3.1 Prise en compte de l'égalité et des droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, en particulier en matière de procréation, dans les politiques nationales, les cadres nationaux de développement et la législation nationale	Proportion de pays qui appliquent et font appliquer des politiques et des lois, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans les situations de conflit et d'après conflit	62,1 %	75 %	85,7 %
	Proportion de pays qui ont abordé les droits en matière de procréation dans leur rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	77,7 %	90 % des nouveaux rapports	91,4 %
3.2 Promotion de l'égalité des sexes, des droits en matière de procréation et de l'autonomisation des femmes et des adolescentes grâce à l'instauration d'un climat socioculturel favorisant l'implication des hommes et l'élimination rapide des pratiques néfastes	Taux de prévalence des mutilations génitales féminines	45,7 %	Diminution de 10 %	45,6 %
	Pourcentage de femmes qui décident seules ou avec leur époux, leur partenaire ou d'autres personnes des soins de santé à recevoir	63,9 % des femmes mariées ou vivant en concubinage 51,3 % des femmes vivant seules	Augmentation de 10 %	65,7 % des femmes mariées ou vivant en concubinage 52 % des femmes non mariées
3.3 Renforcement des systèmes de protection des droits de l'homme (conseils nationaux des droits de l'homme, médiateurs et mécanismes de règlement des conflits) et des dispositifs participatifs afin de protéger les droits en matière de procréation des femmes et des adolescentes, notamment le droit de vivre à l'abri de la violence	Proportion de pays où les droits en matière de procréation sont pris en compte par les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme	61,7 %	Augmentation de 10 %	66,7 %
3.4 Renforcement des mesures de lutte contre la violence sexiste, notamment la violence au foyer et la violence sexuelle grâce à l'amélioration des politiques, des systèmes de protection, de l'application des lois et des services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH, notamment dans les situations de crise et d'après crise	Proportion de pays qui ont mis en place des mécanismes de suivi et de lutte contre la violence sexiste	86 %	90 %	93,6
	Proportion de pays qui incluent le problème de la violence sexuelle dans les programmes de formation avant l'emploi et en cours d'emploi du personnel de santé	64,4 %	75 %	72,7 %